Revue Internationale des
Sociétés Secrètes

LE ROTARY-CLUB
ET LA MAÇONNERIE

Numéro 28

Editions Delacroix

AVERTISSEMENT

La Revue Internationale des Sociétés Secrètes, créée par Mgr Jouin, et plus communément désignée comme la R.I.S.S. par les spécialistes, a été publiée tout au long des années 1912-1939, avec une absence de parution entre 1915 et 1919, du fait de la Première Guerre mondiale.

Précisons que le contexte de l'époque où la R.I.S.S. a été publiée n'est pas celui du "politiquement correct" d'aujourd'hui. Il faut donc que le lecteur en tienne compte. Cette période de l'histoire était particulièrement caractérisée par des débats passionnels, à la fois politiques, religieux ou autres. Chacun se rappellera, en effet, que cette première moitié du siècle dernier est celle des anarchistes, du nazisme, des ligues, des communistes, etc., une époque où des extrêmes se sont confrontés et exprimés.

Malgré cette considération, nous livrons ces textes dans leur intégralité, sans en avoir modifié la forme. En effet, sur le plan documentaire, et au regard de la liberté d'information, il nous est apparu intéressant de rééditer cette œuvre qui contient des détails pouvant aider à mieux comprendre les enjeux géopolitiques, religieux et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Par exemple, à la suite du décès du pape Léon XIII, en 1903, un Conclave fut convoqué et le cardinal Rampolla allait être élu. Mais, à la stupéfaction générale, le cardinal métropolitain de Cracovie demanda l'abandon de la procédure. S'exprimant au nom de Sa Majesté impériale François-Joseph d'Autriche-Hongrie, le Primat de Pologne mettait un veto à l'élection du cardinal Rampolla. Aucune raison n'était alors donnée. Finalement Mgr Sarto fut élu au lieu et place du cardinal Rampolla. Devenu saint Pie X, il ménera une guerre ouverte contre les Modernistes et la Maçonnerie, la "Synagogue de Satan", selon Mgr Meurin.

Des années plus tard, il fut révélé qu'un certain Mgr Jouin, fondateur de la célèbre REVUE INTERNATIONALE DES SOCIETES SECRETES avait apporté l'irréfutable évidence que le cardinal Rampolla n'était pas seulement membre d'une Loge maçonnique, mais Grand Maître d'une secte particulièrement secrète, l'Ordo Templi Orientalis.

Ne trouvant aucun moyen de faire éclater la vérité au sein de la curie romaine, Mgr Jouin avait alors directement contacté la Cour d'Autriche. Mis au courant, l'Empereur d'Autriche intervint comme on l'a vu. En effet, il disposait d'un droit de veto au Conclave en vertu d'une clause d'un traité entre Vienne et le Vatican.

Les ennemis de l'Eglise étaient pourtant assurés d'assister à la réalisation de leur plan infernal. Voici, par exemple, ce que disait le démon Asmodée à la prêtresse luciférienne Diana Vaughan (documents publiés plusieurs années avant la mort de Léon XIII !) :
"Ceci se passera dans l'année même où mourra le pape actuel. Son successeur sera plus zélé qu'habile; nous nous réjouirons de ses excès de zèle, car il en naîtra de grands maux pour l'Eglise... Ecris, écris cela à ton correspondant... (...) Je puis te dire (poursuit le démon Asmodée) qu'avec le changement de pape coïncidera la cessation de la souveraineté de Simon (Pierre) dont tu t'affliges." (D. Vaughan : "Symboles du Palladisme", Ed. Delacroix, p. 50)

Sans cette intervention providentielle Dieu sait où en serait la crise religieuse, politique, sociale, économique et géopolitique actuelle ?

En tout cas, les hauts membres de la Synagogue de Satan couvaient le secret désir de se venger de l'Autriche. Cela nous conduit à la Première Guerre mondiale dont chacun connaît l'événement déclencheur : à savoir le crime de Sarajevo.

"M. Bainville écrit : "Le crime de Sarajevo était du domaine de l'imprévisible."

Or le 15 septembre 1912, la Revue Internationale des Sociétés Secrètes contenait les lignes suivantes (p. 788) : "Peut-être s'expliquera-t-on un jour le propos tenu par un haut maçon, en Suisse, à l'égard de l'Archiduc héritier : IL EST BIEN. C'EST DOMMAGE QU'IL SOIT CONDAMNE. IL MOURRA SUR LES MARCHES DU TRONE."

L'imprévisible d'après M. Bainville, dans son article du 3 juin 1931, était prévu et annoncé deux ans d'avance..." (Revue Internationale des Sociétés Secrètes 1931, p. 690.)

Jusqu'à ce jour, la REVUE INTERNATIONALE DES SOCIETES SECRETES -"oeuvre de formation" quasiment introuvable dans son intégralité- n'avait jamais fait l'objet d'une réédition complète. Nous proposons plus de 10.000 pages regroupées thématiquement de cette "Revue" qualifiée à l'époque d'"organe le plus important dressé dans le monde entier contre les *Sociétés Secrètes*. Aucune autre, parmi les publications dirigées contre la Secte, n'a eu un tel développement et ne contient autant de renseignements de toute nature."

Cette courte présentation aura permis, du moins nous l'espérons, de montrer au lecteur l'intérêt des travaux de Mgr Jouin, un grand serviteur de l'Eglise. En témoignent les deux documents ci-dessous :

Approbation du Saint Siège.

Les plus hauts témoignages de satisfaction n'ont jamais manqué à cette oeuvre d'études et de défense des intérêts les plus sacrés du catholicisme.

Il faut mettre tout d'abord à part les marques d'approbation et de bienveillance du Siège Apostolique.

Voici quelques lignes du bref *"Praestantes animi laudes"* donnée sous le sceau du Pêcheur le 23 mars 1918, à Monsieur le curé de saint Augustin, fondateur de la Revue :

Benoît XV, Pape. Cher Fils, salut et bénédiction apostolique. Les éminentes qualités que vous avez manifestées avec éclat au cours de votre longue carrière sacerdotale et qui vous ont valu avec la très haute considérations de Notre Vénérable Frère Janvier Granito di Belmonte, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, Evêque d'Albano, les suffrages du Cardinal Archevêque de Paris, nous décident sans peine à vous honorer d'une illustre dignité. Nous savons, en effet, que vous vous acquittez de votre ministère sacré d'une manière exemplaire, que vous avez la plus vive sollicitude du salut éternel des fidèles et que vous avez affirmé avec constance et avec courage les droits de l'Eglise catholique - non sans péril pour votre vie - contre les sectes ennemies de la religion, enfin que vous n'épargnez rien, ni labeurs, ni dépenses, pour répandre dans le public vos ouvrage sur ces matières..."

Voici maintenant la Lettre que *Son Emin. le Cardinal Gasparri* adressait du Vatican à Mgr Jouin, le 20 juin 1919, sur l'esprit même de son oeuvre.

"Secreteria di Stato
di Sua Santita

Monseigneur,

le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la guerre maçonnique.

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière, par des documents et des raisonnements irréfutables, la doctrine inepte et essentiellement anti catholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au "laïcisme", forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Église catholique.

Sa Sainteté se plaît donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social, aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de sa paternelle bienveillance, le Saint Père vous accorde de coeur la Bénédiction Apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en N. S.

P. Card. GASPARRI

(Page intérieure de chaque numéro de la RISS)

TABLE DES MATIERES

CHRONIQUE

Le Rotary club et la Maçonnerie

La *Civiltà cattolica* du 16 juin 1928 a donné un excellent article sur l'organisation internationale du Rotary Club.

Non pas que cette étude verse beaucoup de documents nouveaux au dossier. Les renseignements particuliers, concernant l'Italie, sont, en effet, abondants, sinon complets ; mais, sur tout le reste, les pièces recueillies par l'excellente revue *Romania* (1, via Cimarosa, Rome-34) présentent un tableau autrement étendu de l'activité mondiale de l'association et certains éléments d'appréciation plus importants.

On souhaiterait même que le lien de fait qui unit aux Loges les Clubs rotariens et qu'annonçait le titre de l'article, y fût plus nettement établi.

Contentons-nous cependant de ce que nous offre, pour une fois, la *Civiltà* : de sa part c'est déjà beau.

En effet, la *Wiener Freimaurer Zeitung de Vienne* (décembre 1927), devant les premières hésitations du fascisme en face des infiltrations maçonnico-rotariennes au-delà des Alpes, s'était empressée de jurer ses grands Dieux que le Rotary ne devait à aucun prix passer pour une Loge masquée, et M. Mussolini, moins naïf pourtant que le P. Grüber, l'en avait trop cru.

Mais d'imprudentes déclarations ont démenti depuis ce faux serment : et la *Civiltà* les commente à souhait :

Notre plan, aurait proclamé l'avocat Harris d'après *Razon y fè* du 25 septembre-10 octobre 1927, *exclut presque entièrement tout* Credo, *pour glorifier l'action...*

Et Herman Dons, dans l'*Indépendance belge* du 9 juin 1927 :

La morale rotarienne n'a ni nationalité ni religion et n'appartient à aucun parti ; elle est étonnamment et stoïquement neutre au sens le plus large et le plus hautement bienfaisant du mot.

Enfin, l'avocat Ranelletti, dans son livre *Il Rotary*, p. 74 :

Le Rotary jouit d'une complète et absolue autonomie, comme programme, pensée et action, en dehors et au-dessus de n'importe quel lien, de n'importe quelle prévention ou préjugé de caractère religieux, politique ou autre. Et de cette autonomie, nous sommes et resterons les gardiens jaloux.

« Nous ovyons par là, conclut la *Civiltà*, que la philosophie rotarienne met toutes les religions, y compris le catholicisme, au même niveau et les considère du même œil. Le rotarien, quelque foi qu'il professe, doit, comme rotarien, adopter un code de morale qui fait abstraction des prescriptions de toutes les religions positives et se place au-dessus d'elles. »

Or, voilà précisément le vice fondamental de toute la Maçonnerie, même anglo-saxonne ou pré-révolutionnaire : elle vise à abolir, au moins de fait, la transcendance catholique.

Aussi l'*Osservatore romano* du 15 février 1928 mettait-il en garde contre l'étrange fraternité égalitaire qui règne, principalement en Amérique, dans la plupart des réunions du Rotary Club, où l'on voit jusqu'à des prêtres catholiques, fanatiques du rotarysme, comme ailleurs du scoutisme ou du colombisme, se tutoyer, s'appeler par de nouveaux noms convenus et échanger de nouveaux serments qui se superposent dans leur esprit aux promesses du baptême et à leurs engagements sacerdotaux :

Légèreté de paroles et d'action, caractéristique de ces assemblées ! Aussi est-il naturel que souvent les prêtres qui y participent en sortent compromis du fait même qu'ils ont dû faire bon visage à de fâcheux propos... Nous ne comprenons pas comment des prêtres catholiques ont pu par conséquent donner leur nom à de pareilles sociétés. Nous ne croyons pas, en tout cas que les y ait autorisés l'autorité ecclésiastique.

Fort bien !

Comme la *Civiltà cattolica* annonce d'ailleurs une suite et promet des pièces justificatives, attendons, pour conclure à notre tour, son prochain article.

Condamnation des Rotary Clubs

La Sacrée Congrégation Consistoriale vient d'interdire aux ecclésiastiques de faire partie des Rotary Clubs : c'est un point on se le rappelle, sur lequel la R.I.S.S. avait insisté. Voici le décret récemment rendu :

Plusieurs évêques, pour le religieux accomplissement de leur office pastoral, ont demandé à cette Sacrée Congrégation Consistoriale : — Les Ordinaires peuvent-ils permettre à leurs clercs de s'inscrire dans les associations, récemment fondées, qui s'intitulent Rotary Clubs, *ou même d'assister à leurs réunions ?*

Cette Sacrée Congrégation Consistoriale, ayant mûrement pesé l'affaire, a décidé de répondre : — Non, il ne convient pas de le faire (Non expedire).

Donné à Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation Consistoriale, le 4 février 1929.

C. Cardinal PEROSI, *secrétaire,*
Fr. Raphael C., archevêque de Thessalonique, assesseur.

Un article autorisé de l'*Osservatore romano* a développé de-

puis, les raisons de la Sacrée Congrégation, et la *Croix* nous donne un savoureux résumé de cet article :

D'après l'organe du Vatican, la méfiance de l'Eglise catholique doit s'exercer contre le mouvement rotarien qui a des origines maçonniques.

L'Osservatore romano *ajoute que le mouvement rotarien a fait preuve souvent d'une attitude hostile vis-à-vis de l'Eglise catholique et que le code moral proposé à ses adeptes est presque en tous points semblable à celui des francs-maçons.*

Ce qui n'est pas moins le cas des Scouts, mais des Volontaires de la Paix, etc...

De son côté, l'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, d'accord avec les autres métropolitains, vient de publier une déclaration, d'après laquelle les Rotary Clubs, les Lyceum Clubs internationaux, les Ligues de Bonté, etc. appartiennent à la catégorie des organisations dans lesquelles le Droit Canon interdit aux catholiques d'entrer.

Dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse* de Paris, une nouvelle note du Conseil de vigilance rappelle avec force l'interdiction faite aux catholiques, ecclésiastiques et laïques, de prendre part aux conférences contradictoires organisées notamment par le Club du Faubourg, la Maïeutique, etc.

Lorsque, presque seuls dans la presse catholique, ou les premiers, nous nous permettons d'élever la voix contre ces entreprises suspectes, il ne manque pas de confrères pour lever les épaules et nous traiter d'énergumènes. Cependant, il faut bien que ces mesures répondent aux manifestes exigences de la prudence catholique, c'est donc nous qui étions les sages et nos détracteurs les aveugles ou les traitres.

Ils en verront bien d'autres !

Condamnation du Rotary Club

La *Semaine religieuse* de Bordeaux a publié le 21 juin 1929 un communiqué de l'archevêché, concernant le Rotary-Club. Mesure d'autant plus opportune que cette institution affecte, dans un grand nombre de diocèses, les dehors les plus innocents. Le recrutement s'y fait parmi les catholiques ou du moins parmi les notabilités les moins suspectes de sectarisme. Les réunions se tiennent strictement sur le terrain professionnel. Le Rotary ne publie guère à l'adresse de ces milieux honnêtes, que des Bulletins où la phraséologie la plus « vertueuse » le dispute à l'excellence des intentions. Aussi de fort braves gens oublient-ils de tout cœur et les origines suspectes du mouvement, et l'existence d'un centre commun qui échappe pour eux à tout contrôle, et l'habituelle façon de procéder de toutes les Sectes, qui de tous temps ont employé ces moyens neutres de pénétration dans les milieux encore fermés à leur influence.

La mise au point autorisée de l'archevêché de Bordeaux résume excellemment l'état de la question. Nul doute qu'elle ne serve, dans toute la France, à ouvrir les yeux sur le péril d'une pénétration sournoise des mots d'ordre et des procédés de la Maçonnerie transatlantique dans la société française :

Le calendrier de la Foire de Bordeaux ayant publié l'information suivante : « Les 24 et 25 juin, Congrès du Rotary-Club », quelques catholiques nous ont posé les deux questions qu'on va lire : Est-il permis aux prêtres de faire partie du Rotary-Club ?

Est-il permis aux simples fidèles de faire partie de cette même Associaton ?

Réponse à la première question.

S. E. le Cardinal-Archevêque de Tolède, au nom et avec l'autorisation expresse des Révérendissimes Métropolitains, interprètes de la pensée unanime de tout l'Episcopat espagnol, a publié, le 29 janvier 1929, sur le Rotary-Club, un grave avertissement pastoral qui se terminait ainsi : « Que les fi-

dèles se gardent en conséquence de donner leur nom à des Association de ce genre ». Et la conclusion de l'éminent Cardinal de Tolède était précédée de considérants comme ceux-ci : « Le Rotary-Club fait profession d'un laïcisme absolu, d'une indifférence religieuse universelle et il prétend moraliser les individus et les sociétés en faisant abstraction de notre sainte Mère, l'Eglise catholique.

» Sous un aspect commercial, philanthropique, international, neutre, mais toujours laïque, il déguise sa vraie pensée qui est la négation de la vraie morale et de la vraie religion, pour leur substituer une morale et une religion qui ne sont pas celles de Jésus-Christ ».

Nous adhérons sans réserve à ce grave avertissement de l'Episcopat espagnol et nous recommandons à tous les catholiques de notre chère Gironde de le prendre pour règle de conduite afin de sauvegarder ce qu'ils ont de plus cher : leur foi, leur vertu, et leurs espérances immortelles. Le devoir que nous leur rappelons leur coûtera peut-être des sacrifices, mais ils les feront volontiers, pour peu qu'ils méditent cette maxime évangélique tombée d'une bouche divine et tant de fois confirmée par l'histoire : « Cherchez premièrement le règne de Dieu et sa justice, et tout le reste, c'est-à-dire la prospérité temporelle, vous sera donné à titre de surcroît ».

Bordeaux, le 15 juin 1929, en la fête de sainte Germaine, la douce bergère de Pibrac.

Le Rotary Club et la Maçonnerie

Il est curieux d'observer les diverses tergiversations de la Maçonnerie à l'égard du *Rotary Club*. Faut-il l'avouer comme deutéro-Maçonnerie ouverte ou feindre de le répudier comme crypto-Maçonnerie secrète?

La question avait été posée, comme sujet d'études aux Loges suisses au cours de l'an passé. Le rapporteur au Convent de Bâle, cette année, résumant ces travaux, conclut en ces termes mesurés et par ce clair mot d'ordre:

En ce qui concerne le Rotary Club, *certains Francs-Maçons font partie de cette société. Je ne crois pas qu'elle ait jamais manifesté la moindre hostilité contre les Maç∴. Je sais qu'à Neuchâtel certains catholiques très pratiquants qui en font partie, demandèrent si le* Rotary *avait des relations avec la F∴ M∴ et en était une ramification. Il leur fut répondu qu'il n'en était rien. Mais ils allèrent alors plus loin et essayèrent, m'a-t-on dit, de faire admettre une incompatibilité entre la qualité de F∴ M∴ et celle de Rotarien. Mais ils échouèrent, car trois de nos Frères, qui font partie du* Rotary Club *de Neuchâtel, auraient démissionné si cette proposition avait pu être admise ou même soumise à ceux qui avaient la compétence définitive de la prendre. — Comme, dans chaque groupe du* Rotary Club, *il n'est accepté qu'un seul membre par profession et par catégorie de commerce, le* Rotary Club *n'a nullement l'universalité de la F∴ M∴. Mais dans tous les cas, il importerait, me semble-t-il, de suivre ce mouvement, d'admettre, contrairement à ce que propose « Espérance et cordialité » que des F∴ M∴ continuent à faire partie de ce Club, ce qui nous permettra, à l'occasion, de nous y défendre et dans tous les cas d'empêcher que cette force ne soit détournée et accaparée par nos adversaires.* (Alpina *du 30 juin*).

l'assemblée des délégués des Loges suisses à Bâle, d'après les travaux des Ateliers. Il s'agissait de délimiter quels devaient être les rapports à établir ou à maintenir entre la Maçonnerie régulière et les groupements d'apparence maçonnique. Naturellement plusieurs avis se sont fait jour; mais voici celui qui a prévalu. La question est réservée quant à la Co-Maçonnerie du *Droit humain* et à *l'Union compagnonnique*, afin de ne pas gêner les négociations en cours de l'*Alpina* et de *l'A.M.I.* Avec les *Odd Fellows* et l'*Union*, sorte de succédané maçonnique suisse dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, pas d'alliance officielle: un accord tout au plus sur certains points pour un effort commun à l'extérieur. Quant au *Rotary Club*, la réponse, plus nuancée, vaut la peine d'être reproduite un jour *in extenso*. Ce sera l'affaire d'une de nos chroniques.

* Notre ami et collaborateur, L. de Poncins, a donné, comme nous l'avons déjà dit, un excellent article au *Mercure de France* sur *L'attentat de Sarajevo et la Maçonnerie*, qui a provoqué, de différents côtés des ripostes discutables, mais intéressantes, notamment de la part de M. Albert Mousset. L'*Acacia* n'a pas manqué d'intervenir par le truchement du F∴ Tomitch qui n'apporte rien de particulièrement pertinent; et l'*Alpina*, organe des Loges suisses, renchérit à son tour sur l'*Acacia*. D'après l'*Alpina*, l'article de M. de Poncins ne serait qu'une ressucée des inepties de Ludendorff, « mélangée à des extraits de la jésuitique *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* de Mgr Jouin. » — *Jésuitique* est dur, et que va dire le P. Gruber ?

LE ROTARY

(De la *Revue des Lectures* de M. l'abbé BETHLEEM, 15 septembre 1931, p. 1027) :

Simple chronique du mouvement rotarien, la revue « Le Rotary » est, par elle-même, sans importance. Mais elle est l'organe d'une association internationale active, le Rotary, qui se proclame neutraliste et s'est attiré déjà les condamnations d'une partie de l'épiscopat catholique, et les avertissements de Rome. Aes catholiques doivent se tenir en garde.

Le Rotary, organe officiel des Rotary-clubs de France, revue mensuelle (éditeur F.-H. Turot, 23, avenue de Messine, Paris-8°, paraissant le 20 de chaque mois depuis janvier 1929), se consacre à peu près exclusivement à la chronique du mouvement rotarien, en France et à l'étranger.

Les idées qui sont répandues par cette publication, tant dans son bref article liminaire que par les discours et échanges de vues qui y sont occasionnellement rapportés, n'offrent guère d'autre intérêt que de refléter la pensée authentique des membres du Rotary, d'en être l'expression officielle.

Juger cette revue, c'est donc avant tout juger le Rotary lui-même et le mouvement issu de lui.

1° Origine, nature et développements du « Rotary »

En 1905, à Chicago, un avocat, Paul-P. Harris, réunissait à sa table des convives choisi parmi ses relations d'affaires. Ils décidèrent de s'inviter à tour de rôle et régulièrement; ce fut le premier club, et cette « rotation » lui fournit son nom et son emblème: la roue dentée. Le second club, celui de San Francisco, ne vit le jour qu'en 1908.

C'est en 1910, que le Rotary se constitua en association internationale avec un capital à fonds perdu. Harris était franc-maçon, ainsi que les premiers membres de son club.

Actuellement, le Rotary compte plus de 2.000 clubs aux Etats-Unis, plus de 250 en Grande-Bretagne, une centaine au Canada, une trentaine en France. Il en possède dans 42 nations. Recruté exclusivement dans le monde du commerce et de l'industrie, il présente la singularité de n'accepter, dans chacun de ses groupements locaux, qu'un seul représentant de chaque profession ou spécialité.

Le but de ces clubs est de créer, entre gens d'affaires, des relations parfaitement sûres et la réciprocité des bons services. Des « amicales », tel serait leur vrai nom français, des cercles d'hommes d'affaires, tenant leurs réunions autour d'une table bien servie. « Rendre service » est l'une des maximes du rotarien, corroborée par cette autre, moins désintéressée: « Plus on rend service, plus on a profit ».

Il y a donc, dans le Rotary, une initiative d'ordre social et éducatif que personne ne méconnaît. Reste à savoir quel en est l'esprit.

2° A L'ÉGARD DE LA RELIGION ET DE LA MORALE, LE « ROTARY » GARDE UNE NEUTRALITÉ SUSPECTE.

« Notre plan, aurait déclaré Harris, exclut presque entièrement les *Credo*, glorifie l'action, ouvre la porte aux protestants, aux catholiques, aux juifs, aux chrétiens, aux bouddhistes. Le grand but que nous nous sommes fixé et que nous voulons ardemment atteindre est de stimuler et de promouvoir l'entente, la bonne volonté et la paix universelle ». (Cité par *Razon y fe* des 25 septembre-10 octobre 1927, p. 5).

Le code de morale des rotariens se trouve dans leurs statuts. On lit dans ceux-ci que le Rotary veut « sauver la société en propageant des principes de moralité ». Ces principes de moralité, contenus dans le *Rotary Code of Ethic*, font abstraction de toutes religions positives. C'est la morale neutre et purement laïque, telle que nous la prône la franc-maçonnerie.

3° AUSSI, LES ÉVÊQUES, ET MÊME LE SAINT-SIÈGE, METTENT-ILS LES CATHOLIQUES EN GARDE.

Tout cela étant, l'opinion catholique a commencé à s'émouvoir, du moins en Europe. La revue espagnole, *Razon y fe*, en octobre 1927, *La Civilita cattolica*, en juin 1928 (p. 481) et juillet 1928 (p. 97), ont exprimé la crainte que le Rotary ne soit un organisme camouflé des Loges.

Les raisons données de cette inquiétude se ramènent à trois chefs : origines et sympathies maçonniques, interventions suspectes, revendication de thèses morales par un groupe neutraliste.

Les premiers rotariens, nous l'avons dit, étaient francmaçons. La maçonnerie a témoigné voir le Rotary d'un œil sympathique. Il existe des clubs où les maçons dominent. Mais il faut ajouter que, depuis, nombre de catholiques s'étaient agrégés au Rotary, et, en Amérique, de nombreux prêtres et même des prélats, évêques et archevêques. Le président du Rotary international en 1929, M. Sutton, est un catholique. De même est catholique le docteur Cuno, ex-chancelier allemand, gouverneur des clubs rotariens d'Allemagne.

Ainsi s'explique que l'organisation générale des catholiques américains, le N. C. W. C. (*New Council Welfare Catholic*) n'ait pas caché sa sympathie pour le Rotary (dans la revue catholique *America* du 20 octobre 1928).

De tout ce qui précède, il résulte que la question du Rotary est des plus complexes. Cependant, elle est en voie de s'éclaircir.

En effet, s'il est possible qu'en Amérique, ce genre d'association ne soit pas suspect aux catholiques, — reste à savoir si l'avenir leur donnera raison, — il n'en va pas de même dans la vieille Europe, où neutralité n'est généralement qu'hostilité déguisée.

C'est pourquoi l'autorité religieuse a dû intervenir. A la suite des articles cités de la *Civilta cattolica*, se sont déclenchées de vives polémiques, le Rotary se défendant de prendre parti contre l'Eglise, dans l'organe du rotarisme italien, *Il Rotary*. *L'Osservatore romano* du 23 février 1929 a reproduit tous les détails de la controverse.

En même temps, l'Eglise prenait officiellement des mesures de prévoyance. Le 4 février 1929, la Sacrée Congrégation consistoriale déconseillait officiellement aux prêtres de s'affilier au Rotary et d'assister aux réunions rotariennes. *Non expedit*, dit le texte. (Dans *Acta Apostolicæ Sedis, tome* XXI, 1929, p. 42).

M. Sutton, président de l'« International Rotary », se rendit à Rome pour tâcher de faire revenir le Saint Siège sur cette décision. Le bruit ayant couru que M. Sutton avait partiellement réussi dans sa tentative, l'*Osservatore romano* du 20 avril 1929 déclara que le jugement du Vatican ne pouvait se modifier que si le Rotary donnait des gages sérieux pour l'avenir.

L'épiscopat espagnol, avec l'archevêque de Tolède en tête, mettait, le 23 janvier 1929, les catholiques en garde contre cette association.

« Le Rotary-club était-il dit dans la *Lettre pastorale* du cardinal Segura, archevêque de Tolède, interprète de tout l'épiscopat du pays, fait profession d'un laïcisme absolu, d'une indifférence religieuse universelle... Sous un aspect commercial, philanthropique, international, neutre, mais toujours laïque, il déguise sa vraie pensée, qui est la négation de la vraie morale et de la vraie religion, pour leur substituer une morale et une religion qui ne sont pas celles de Jésus-Christ. Que les fidèles, en conséquence, se gardent de donner leur nom à des associations de ce genre. »

S. Em. le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, par un communiqué du 15 juin 1929, adhéra sans réserves à cet avertissement et *La Croix* reproduisit ces documents dans son numéro du 27 juin 1929.

A leur tour, le 12 juillet 1930, par une déclaration collective et pour les mêmes raisons, les évêques hollandais mettaient le Rotary « au nombre des associations à l'écart desquelles doivent se tenir les catholiques ». (Dans les *Documents de la vie intellectuelle* de septembre 1930, p. 212).

En Italie, c'est à la fois au fascisme et aux catholiques que le Rotary est suspect. Ils l'incriminent de relations avec les Loges. Il s'en est défendu solennellement au cours de sa cinquième assemblée nationale de mai 1929. Mais on ne peut faire grand fond sur ces protestations. On en trouverait tant qu'on voudrait d'analogues dans l'histoire de la franc-maçonnerie.

La « légèreté de paroles et d'action, caractéristique des groupements de ce genre », dont parlait *l'Osservatore romano* du 15 février 1928, se manifestait bientôt au Rotary-club de Genève, où, après une cérémonie semi-liturgique protestante, la majorité a refusé de voter une motion de protestation contre la persécution soviétique. (*La Croix*, du 15 août 1930).

Les rotariens catholiques ont déclaré se soumettre aux condamnations, mais ils espèrent encore obtenir de Rome un adoucissement à ces mesures. Ils ont fait appel, pour cela, à l'entremise du docteur Cuno, l'ancien chancelier, pour faire des démarches près du cardinal Pacelli, ancien nonce à Berlin.

Mais ils auraient tort de nourrir des illusions. L'enseignement des papes sur les sociétés neutres est trop clair et trop formel pour qu'on puisse s'attendre à un changement d'attitude vis-à-vis d'une association qui affiche aussi nettement sa neutralité.

On ne saurait donc trop admirer la prudence des papes, comme Léon XIII, Pie X, Benoît XV et Pie XI, qui, à tant de reprises, ont dénoncé les sociétés neutres. « Il faut tenir, d'une manière générale, ces associations pour suspectes et les éviter, parce qu'elles peuvent trop facilement être dominées et dirigées par la franc-maçonnerie ». Ainsi parlait Léon XIII dans sa *Lettre au peuple italien*. (*Actes* de Léon XIII, édition de la Bonne presse, t. III, p. 168).

Et si Benoît XV a condamné l'*Y.M.C.A.* (« Young Men's christian association », association chrétienne (protestante) de jeunes gens), c'est parce que celle-ci se place « au-dessus de toute Eglise et en dehors de toute confession religieuse ». (*Lettre* du Saint-Office du 5 novembre 1920 ; dans *La Documentation catholique*, t. II, janvier 1921, pp. 4-5).

N'est-ce pas là exactement le cas du Rotary ? Voilà pour-

quoi l'affiliation à ses clubs se voit aujourd'hui interdite aux catholiques par de nombreux évêques de divers pays.

Jean de LARDELEC.

Les Rotary-Clubs et la Maçonnerie

Entre la Maçonnerie et les Rotary-Clubs, les liens sont nombreux et puissants.

Pour les mettre à jour, nous rappellerons successivement :

— L'origine maçonnique des Rotary-Clubs ;
— L'organisation internationale des Rotary-Clubs ;
— Les buts et les tendances maçonniques des Rotary-Clubs ;
— Les condamnations encourues par les Rotary-Clubs.

L'ORIGINE MAÇONNIQUE DES ROTARY-CLUBS

Le mouvement des Rotary-Clubs est, en Europe, une importation des Etats-Unis.

C'est, en 1905, à Chicago, qu'un avocat Paul-P. HARRIS, réunit à sa table trois convives : un marchand de charbon, un professionnel des mines et un marchand tailleur.

Ces quatre hommes décidèrent de continuer leurs réunions en s'invitant régulièrement et à tour de rôle.

Cette « rotation » fournit au premier club ainsi formé son nom et son emblème : la roue dentée.

HARRIS était franc-maçon ainsi que les premiers membres de son club.

De même que les quatre premiers membres du club exerçaient des professions différentes, de même aujourd'hui, le Rotary-Club présente cette particularité que, recruté dans le monde du commerce, de l'industrie et des professions libérales, il n'accepte, dans chacun de ses groupements locaux, qu'un seul représentant pour chaque profession ou spécialité.

Le second Club vit le jour à San Franscisco en 1908.

Puis, de nouveaux clubs se formèrent sur la côte du Pacifique et de là, le mouvement s'étendit à l'est, au sud, ensuite au nord et finalement dans d'autres pays. (1).

De nos jours, le Rotary-Club international groupe dans le monde entier 150.000 membres.

« Le Rotary », organe officiel des Rotary-Clubs de France,

(1) Voir *Dictionnaire de Preuss*, page 409 et suivantes.

dans son numéro 49 du mois de janvier 1933, dresse un tableau de la situation des Clubs français.

Au mois de décembre 1932, l'Association rotarienne comptait : 46 Clubs répartis sur le territoire de la France continentale et 4 en Afrique du Nord. (1)

Les cinquante clubs français réunissaient 1.637 membres inscrits.

Les deux clubs les plus importants étaient celui de Paris avec 214 membres et celui de Lyon avec 121 membres inscrits.

Pour le vieux continent, la France, vient par ordre d'importance, immédiatement après l'Angleterre. (13e district).

Ces cinquante clubs français ont tenu dans le seul mois de décembre de l'année 1932, 138 réunions.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES ROTARY-CLUBS

C'est en 1910, que le Rotary se constitua en association internationale avec un capital à fonds perdu.

Les clubs sont groupés en « districts ».

Acutellement, il existe des Rotary-Clubs dans 75 districts, c'est-à-dire dans 75 Etats.

Les clubs français font partie du 49e District.

La direction générale appartient, au Bureau du Comité des Directeurs, qui siège aux Etats-Unis, à Chicago.

Le secrétariat européen est assuré par le docteur POTTER, de Zurich.

A la tête de chaque District se trouve un gouverneur, élu chaque année.

Les Gouverneurs honoraires sont appelés : Past-Gouverneurs.

Le Gouverneur actuel du 49e district (France) est depuis 1932, M. Maurice DUPERREY, Past-Président du Rotary-Club de Paris, et membre du Rotary international.

Chaque Club doit être officiellement reconnu par le Bureau du Rotary International qui l'inscrit sous un numéro et lui octroie une « Charte ».

Ainsi, le Rotary-Club de Blois fut, en date du 21 novembre

(1) Angers, Angoulême, Antibes, Annonay ,Juan-les-Pins, Avignon, Bastia. Bayonne-Biarritz, Beauvais, Besançon. Béziers, Blois, Bordeaux, Brest, Cannes, Carcassonne, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Cognac, Côte-d'Emeraude, Dijon, Grasse, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Paris, Perpignan, Poitiers, Reims, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Raphaël, Sète, Strasbourg, Toulouse, Tours, Vichy, Alger, Casablanca, Djidjelli, Oran,

dernier, élu membre du Rotary International, sous le numéro : 3.557.

Ainsi, trois chartes rotariennes furent remises, le 14 janvier 1933, aux clubs de Sète, Béziers et Montpellier.

Chaque Club est dirigé par un Président, un Secrétaire et un Trésorier.

Le Gouverneur communique chaque mois, avec les Présidents, au moyen d'une « Lettre Mensuelle » par laquelle il leur fait connaître ses directives.

Depuis cinq années environ, chaque membre reçoit « le Rotary » revue mensuelle, éditée chez F.-H. TUROT, 23, avenue de Messine, à Paris, VIII°.

La rédaction de cette revue, nous apprend le Gouverneur DUPERREY, « s'efforce de tenir en haleine l'esprit et l'activité rotarienne ». (1).

Enfin, des conférenciers attachés au District sont chargés de porter la bonne parole aux clubs locaux.

Les Rotary-Clubs français participeront, en 1933, à trois grandes manifestations officielles :

1° la « Convention » française, celle de district, tiendra ses assises à Bayonne-Biarritz, le 20 avril.

2° la « Convention » régionale européenne, réunira à Lausanne, au mois d'août, les représentants de tous les Rotariens de l'Europe, de l'Afrique du Nord et de l'Asie.

3° la « Convention » internationale groupera, à Boston, les représentants de tous les Rotariens du monde.

Comme on le voit, cette organisation internationale est fortement charpentée.

Elle porte une marque de fabrique : celle de ses fondateurs maçons, celle de la Maçonnerie américaine.

Il suffit pour s'en convaincre, de procéder à quelques comparaisons :

Le « Past-Gouverneur » rappelle le « Past-Master » du cinquième degré du Rite maçonnique américain.

La « Charte » rappelle celle que possèdent la plupart des Loges en Amérique, loges qui sont aussi désignées par des numéros.

La « Convention » rappelle le « Convent ».

Les statuts mêmes du Rotary international désignent ses membres sous le nom de « Frères rotariens ».

(1) *Le Rotary*, n° 48, Décembre 1932, page 4.

Il est d'ailleurs fort probable que tous les Frères rotariens français n'ont pu lire les statuts de l'Association à laquelle ils ont inconsidérément adhéré, puisque ces statuts étaient jusqu'à ce jour rédigés en anglais.

Ce n'est qu'au mois de décembre dernier que le Gouverneur DUPERREY annonça dans la revue :

» La traduction, en français, de nos statuts, est en cours » et je compte pouvoir en adresser des exemplaires, à tous » les Présidents dans quelques semaines. » (1)

Signalons, en outre, que M. Raymond HAVEN de Kansas-City (qui était et est peut-être encore Président du Rotary International) est lui-même, Grand Junior conseiller de l'Ordre maçonnique de Molay et l'éditeur du Magazine officiel de ce rite.

LES BUTS ET LES TENDANCES MAÇONNIQUES DU ROTARY-CLUB

A première vue, l'aspect maçonnique des statuts, volontairement rédigés dans la note humanitaire la plus vague, rappelle à s'y méprendre, les constitutions des loges d'autrefois.

D'après ces statuts, le but de l'Association est de créer entre gens d'affaires des relations parfaitement sûres et la réciprocité des bons services.

« Rendre service » est l'une des maximes du Rotarien, corroborée par cette autre, moins désinteressée : « Plus on rend service, plus on a profit ».

Le Gouverneur DUPERREY, (lors du discours qu'il prononça à l'occasion de la remise de la Charte au Rotary-Club de Reims, le 14 novembre 1932) s'est chargé d'ailleurs de rappeler aux frères assemblés la devise rotarienne :

« Ce groupement réunit des hommes de bonne volonté, » appartenant à toutes les confessions, des commerçants, des » industriels, des agriculteurs, des représentants de toutes » les professions libérales, des médecins, des savants et des » artistes, tous pénétrés de la valeur idéale de notre devise : **« Servir »**.

Cette devise n'est pas nouvelle, c'est une des devises de la Maçonnerie.

Elle est journellement commentée dans toutes les publications maçonniques anglaises ou américaines.

(1) *Le Rotary*, n° 48, Décembre 1932, page 4.

Tout dernièrement encore, la revue maçonnique « The Freemason » du 31 décembre 1932, page 413, publiait un article destiné à rappeler aux F.·. l'importance du mot « Servir ». Cet article commençait par ces mots :

« La recommandation faite à l'initié de donner à sa vie le » but de *servir* ne peut manquer de faire impression, même » sur les natures les moins imaginatives. »

Ce n'est pas seulement dans sa devise que le mouvement rotarien s'apparente à la Maçonnerie.

Comme la Maçonnerie, le Rotary est une Association internationale pacifiste.

Témoin, par exemple, la motion présentée à la Session secrète du Comité des Résolutions par le Rév. Y. R. PERKINS, du Conseil des Bluffs (Iowa) et par M. August WILLIGES, de Sioux City, en Juin 1927, au Congrès des Rotary Clubs, à Ostende, — réclamant l'appui du Rotary pour « l'annulation et la destruction des groupes discordants à travers le monde et l'abolition des frontières religieuses, économiques ou politiques ». (1)

Témoin, aussi, ces paroles du Gouverneur DUPERREY :

« Enfin, sur le plan de la grande Communauté Humaine, » il servira (le Rotarien) le principe, à l'heure actuelle vital » pour l'avenir de notre civilisation, il servira la cause de la » Paix par le concours qu'il apportera au rapprochement des » peuples ». (2)

Témoin, encore, cet appel du Président du Club de Lyon, à la réunion du 6 décembre 1932, en faveur « des Amitiés Internationales. (3)

Comme la Maçonnerie, le Rotary fait campagne en faveur de la Société des Nations et de l'Espéranto.

C'est le Président du Club de Sète qui fait signer à la réunion du 7 décembre 1932, des bulletins d'adhésion à l'Association Française pour la Société des Nations. (4)

C'est le Gouverneur DUPERREY, dans son message de fin d'année, qui, après avoir parlé de l'activité des Districts sur le plan international « terrain où le Rotary tient, à juste

(1) *New York Herald* du 8 Juin 1927.

(2) Discours déjà cité du 14 Novembre 1932 à Reims.

(3) *Le Rotary*, n° 49, Janvier 1933, page 22.

(4) *Le Rotary*, n° 49, Janvier 1933, page 29.

titre, à fournir un effort intense et de plus en plus fécond » (1) fait appel en faveur de la diffusion de l'Espéranto.

C'est le Frère TRIOU, du Club de Cannes (au cours de la séance du Club du 20 décembre 1932) qui propose de soumettre un vœu au Gouverneur, en vue, : « de rendre obligatoire l'enseignement de l'Espéranto, dans les écoles ». (2)

C'est, d'autre part, le Past-Président, Lucien LAINE qui consacre un long article à l'organisation collective des loisirs. (3)

Voici quelques échantillons du pathos, combien maçonnique, de ce Rotarien :

.. ..

« A côté d'un travail organisé selon un plan, et en vue » du bien-être collectif, se posera la nécessité parallèle d'une » organisation collective des loisirs. Et l'on peut déjà entre- » voir une image du monde futur : chaque individu aura » sa part — de plus en plus réduite — du travail commun. » Plus d'oisifs ni de semi-esclaves ; plus « d'hommes de » peine » et « d'intellectuels purs ». Chaque être aura la fa- » culté d'épanouir les dons qui lui sont propres. Ainsi pour- » ra être réalisée, sur le globe, une Hellade sans esclaves et » sans maîtres.

» Nous ne verrons pas ce monde idéal, mais nous pou- » vons en préparer l'avènement : aidons, encourageons cette » ébauche que constitue le Comité National des Loisirs. Les » membres du Rotary ont là un domaine d'activité tout trou- » vé puisque les mêmes aspirations les animent — synthé- » tisées dans notre devise : « Servir »......

» ...Et la nouvelle civilisation qui naît dans le désordre » actuel possède déjà une force spirituelle capable de « l'ani- » mer » : les idées de solidarité et de fraternité humaine » seules capables d'élever et de faire progresser l'humanité ».

Mais c'est surtout à l'égard de la religion et de la morale que le Rotary garde une neutralité plus que suspecte.

Le code de morale des Rotariens se trouve dans leurs statuts, dont l'article 3 dispose :

Le maniement des affaires et l'exercice de la profession » doivent être réglés par les hauts principes de la moralité ».

(1) *Le Rotary*, n° 48, Décembre 1932, page 4.
(2) *Le Rotary*, n° 49, Janvier 1933, page 21.
(3) *Le Rotary*, n° 48, Décembre 1932, page 6.

Il ne s'agit évidemment ici que des principes de morale naturelle puisque le Rotarien est ouvert à tous, et que, le *code of Ethics* du Rotary international fait abstraction de toutes religions positives.

C'est donc la morale neutre et purement laïque, telle que la prône la Maçonnerie.

« Notre plan, aurait proclamé HARRIS, le Fondateur du » Rotary, exclut presque entièrement les *Credo*, glorifie l'action, ouvre la porte aux protestants, aux catholiques, aux » juifs, aux chrétiens, aux bouddhistes. Le grand but que » nous voulons ardemment atteindre est de stimuler et de » promouvoir l'entente, la bonne volonté et la paix universelle ». (1)

Le Rotarien, Hermann DONS, écrit :

« La morale rotarienne n'a ni nationalité ni religion et » n'appartient à aucun parti ; elle est étonnamment et stoïquement neutre au sens le plus large et le plus hautement » bienfaisant du mot ». (2)

L'avocat rotarien RANELLET, dans son livre *Il Rotary*, page 74, affirme :

« Le Rotary jouit d'une complète et absolue autonomie, » comme programme, pensée et action, en dehors et au-dessus de n'importe quel lien, de n'importe quelle prévention ou préjugé de caractère religieux, politique ou autre. » Et de cette autonomie, nous sommes et resterons les gardiens jaloux ».

Aussi, la *Civilta Cattolica du 16 juin* 1928, dans un excellent article, peut-elle conclure :

« ....que la philosophie rotarienne met toutes les religions, » y compris le catholicisme, au même niveau et les considère du même œil. Le rotarien quelque foi qu'il professe, » doit, comme rotarien, adopter un code de morale, qui fait » abstraction des prescriptions de toutes les religions positives et se place au-dessus d'elles. »

Il ne faut pas s'étonner après cela que, l' « Acacia pour le Grand Orient de France ; le « Symbolisme », pour la Grande Loge ; l' « Alpina » pour la Maçonnerie suisse, aient donné tour à tour un avis favorable au mouvement rotarien.

(1) Cité par la Revue Espagnole *Razon y fé* du 25 Septembre 1927, page 5.
(2) *Indépendance Belge* du 9 Juin 1927.

LES CONDAMNATIONS ENCOURUES PAR LES ROTARY-CLUBS

Comme il se doit, les Rotary-Clubs approuvés par les auteurs les plus autorisés de la Maçonnerie ont été condamnés à différentes reprises par les autorités de l'Eglise.

Après la *Semaine religieuse* de Santiago, l'*Osservatore Romano* du 15 février 1928 a mis en garde contre l'étrange fraternité égalitaire qui règne, principalement en Amérique, dans la plupart des réunions du Rotary-Club, où l'on voit jusqu'à des prêtres catholiques, fanatiques du rotarysme, se tutoyer, s appeler par de nouveaux noms convenus et échanger de nouveaux serments qui se superposent dans leur esprit aux promesses du baptême et à leurs engagements sacerdotaux :

« Légèreté de paroles et d'action, caractéristique de ces » assemblées ! Aussi est-il naturel que souvent les prêtres qui » y participent en sortent compromis du fait même qu'ils » ont dû faire bon visage à de fâcheux propos... Nous ne » comprenons pas comment des prêtres catholiques ont pu » par conséquent donner leur nom à de pareilles sociétés. » Nous ne croyons pas, en tout cas, que les y ait autorisés » l'autorité ecclésiastique. »

L'épiscopat espagnol, avec l'archevêque de Tolède en tête, le 23 janvier 1929, avertit les catholiques :

« Le Rotary-Club, est-il dit, dans la lettre pastorale du » Cardinal SEGURA, archevêque de Tolède, interprête de » tout l'épiscopat du pays, fait profession d'un laïcisme ab- » solu, d'une indifférence religieuse universelle.... Sous un » aspect commercial, philanthropique, international, neutre, » mais toujours laïque, il déguise sa vraie pensée, qui est la » négation de la vraie morale et de la vraie religion, pour leur » substituer une morale et une religion qui ne sont pas celles » de Jésus-Christ. Que les fidèles, en conséquence, se gardent » de donner leur nom à des associations de ce genre ».

Le 12 juillet 1930, par une déclaration collective et pour les mêmes raisons, les évêques hollandais placèrent le Rotary « au nombre des associations à l'écart desquelles doivent se tenir les catholiques ». (1)

(1) *Documents de la Vie Intellectuelle* de Septembre 1930, page 212.

S. Em. le Cardinal ANDRIEU, Archevêque de Bordeaux, par un communiqué du 15 juin 1929, adhéra sans réserves à ces avertissements.

La *Croix* s'en fit l'écho dans son numéro du 27 juin 1929.

Enfin, l'Eglise prit officiellement des mesures de prévoyance. Le 4 février 1929, la Sacrée Congrégation consistoriale consultée répondait : « *Non expedire* ». (1)

Ce faisant, Elle n'a fait que s'inspirer de l'attitude des Papes, comme LEON XIII, PIE X, BENOIT XV et PIE XI qui ont toujours dénoncé les sociétés neutres :

« Il faut tenir, d'une manière générale, ces associations » pour suspectes et les éviter, parce qu'elles peuvent trop » facilement être dominées et dirigées par la Franc-Maçon- » nerie, » écrivait LEON XIII dans sa lettre au peuple italien. (2)

Aux Catholiques non renseignés qui ont donné leurs noms ou leur appui aux Rotary-Clubs, nous crions, une fois de plus : « Casse-Cou » !

J. de BOISTEL

(1) DUBIUM
CIRCA MODUM SE GERENDI ORDINARIORUM ERGA CLERICOS QUOAD SOCIETATES QUÆ « ROTARY CLUBS » INSCRIBUNTUR

« Ab hac Sacra Congregatione Consistoriali non pauci sacrorum Antistites » pro sua pastoralis officii religione, exquisierunt : An Ordinarii permittere » possint clericis ut nomen dent Societatibus, hodiernis temporibus consti » tutis, quibus titulus « Rotary Clubs » vel ut earumdem coetibus saltem » intersint.

» Sacra autem haec Congregatio Consistorialis, re mature perpensa, » repondendum censuit : « Non expedire ».

» Datum Romae, ex aedibus Sacræ Congregationis Consistorialis, die 4 Fe- » bruarii 1929. »

Acta Apostolicæ Sedis, 6 Februarii 1929. N° 2.

(2) *Actes de Léon XIII,* édition de la Bonne Presse, t. III, p. 168.

A PROPOS DU ROTARY-CLUB

L'Article si net et si documenté sur les « Rotary-Clubs », paru dans la « R.I.S.S. du 15 mars dernier, et auquel quelques journaux ont fait écho, a produit une certaine émotion dans les milieux Rotariens.

Encore une fois, il n'est pas question de mettre en doute la bonne foi d'excellents catholiques qui se sont laissé entraîner dans ces Associations. Ils sont avertis. Ils le seront encore.

Certes, l'abandon pourra leur paraître pénible. La méthode de recrutement est en effet, séduisante et habile. Etre choisi par un Rotary Club comme étant le représentant le plus qualifié d'une profession, rencontrer, en des dîners agréables, les représentants, également les plus qualifiés, des autres professions, c'est assez flatteur pour l'amour-propre de ceux qui sont les objets d'une telle distinction.

Qu'ils se rappellent seulement que c'est exactement ainsi qu'au dix-huitième siècle, a commencé la propagande maçonnique et ils comprendront mieux la valeur des avertissements déjà donnés par les autorités religieuses (1).

Un écho amusant nous est parvenu de Blois. *La Croix de Loir-et-Cher*, dans son numéro du 4 Mars, consacre un article dithyrambique de deux colonnes, dû à la plume de

(1) DUBIUM

CIRCA MODUM SE GERENDI ORDINARIORUM ERGA CLERICOS QUOAD SOCIETATES QUÆ « ROTARY CLUBS » INSCRIBUNTUR

« Ab hac Sacra Congregatione Consistoriali non pauci sacrorum Antistites » pro sua pastoralis officii religione, exquisierunt : An Ordinarii permittere » possint clericis ut nomen dent Societatibus, hodiernis temporibus constitutis, quibus titulus « Rotary Clubs » vel ut earumdem coetibus saltem » intersint.

» Sacra autem haec Congregatio Consistorialis, re mature perpensa, » repondendum censuit : « Non expedire ».

» Datum Romae, ex aedibus Sacræ Congregationis Consistorialis, die 4 Fe- » bruarii 1929. »

son directeur, l'abbé J. T., au compte-rendu d'un banquet rotarien.

« Servir le Club d'abord » s'écrie l'abbé J. T... « où l'amitié doit rapprocher les membres, la profession, la communauté nationale, et par dessus tout la paix. »

« C'est là, certes, un noble programme, et je ne pouvais m'empêcher, moi, prêtre, en l'entendant exposer, de me rappeler cette scène de l'Evangile où Jean vint rapporter à Notre Seigneur qu'il avait vu un homme qui n'était pas du groupe des apôtres, chasser les démons au nom du Maître, et que les disciples l'en avaient empêché, parce qu'il ne les suivait pas. « Laissez-le faire, dit Jésus, car qui n'est pas contre vous, est pour vous ».

« L'appel aux hommes de bonne volonté, la volonté de « servir », c'est du Christianisme tout pur ».

La citation évangélique, extraite de St. Marc (9-40) ainsi coupée et présentée, laisse entendre qu'il faudrait approuver toute œuvre, toute initiative qui ne serait pas nettement anti-catholique. C'est, en somme, le neutralisme, tant de fois condamné par l'Eglise, placé sous l'autorité du Christ lui-même.

Que signifieraient alors les autres paroles du Christ, rapportées dans S. Luc (XI-23) et dans St. Matthieu (12-30): « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi ».

Or, la contradiction n'est qu'apparente pour qui lit entièrement les textes. Pas un commentateur de l'Evangile ne s'y est trompé.

Le Père Huby, S .J., dans son Evangile commenté de St. Marc, dit notamment: « L'exorciste juif, qui chassait les démons au nom du Christ, bien que n'étant pas associé visiblement au groupe des disciples, ne leur était pourtant pas étranger. Il faisait cause commune avec eux: le lien d'une foi imparfaite, mais réelle, l'unissait au Christ et à ses partisans déclarés: *Car celui qui n'est pas contre nous, est pour nous.* Cette sentence est à rapprocher d'une autre parole, qui nous est rapportée par St. Matthieu (XII, 30) et par St. Luc (XIX, 23), en un contexte différent: « Celui qui n'est pas avec moi, est contre moi, et celui qui n'entasse pas avec moi, disperse ». N'être pas avec Jésus, c'est être contre lui; n'être pas contre lui, c'est être avec lui : les deux phrases ne se contredisent pas, mais expriment, sous des formes

qui se complètent l'une l'autre, cette même pensée fondamentale qu'il faut nécessairement prendre parti pour ou contre Jésus-Christ. La neutralité est impossible. Seulement, l'histoire de l'exorciste juif témoigne qu'on peut avoir pris parti pour Jésus-Christ, sans être rattaché par un lien visible au groupe officiel de ses disciples. De multiples circonstances, qui tiennent à la naissance, à l'éducation, au milieu social, peuvent faire qu'un homme reconnaisse l'autorité souveraine du Christ comme Maître religieux, sans appartenir au corps de l'Eglise catholique: Ainsi en est-il des hérétiques et des schismatiques de bonne foi. Ils ne sont pas dans la grande voie royale qui par l'Eglise catholique mène normalement au salut; pourtant, en leurs sentiers plus détournés, ils n'échappent pas à l'influence de la grâce et de la lumière du Christ » (1).

On nous permettra de regretter que le directeur d'un journal qui s'adresse à des catholiques prenne de telles libertés avec les textes évangéliques et propose à ses lecteurs, l'espoir de salut qui reste, comme dit le Père Huby, « aux hérétiques et aux schismatiques de bonne foi ». (2).

(1) Evangile selon saint Marc, par le R. P. Joseph Huby, p. 215. Voir également Evangile selon saint Marc, R. P. Lagrange, p. 233.

ROTARY CLUBS

Union Douanière Européenne — Comité National des Loisirs

Dans la R.I.S.S. du 15 mars 1933, nous nous sommes attachés à démasquer les origines, les buts et les tendances maçonniques des Rotary-Clubs.

A la suite de cet article, des catholiques ayant adhéré au Rotary-Club protestèrent de leur bonne foi.

Celle-ci n'était pas en cause. Elle pourrait le devenir, si, maintenant qu'ils sont avertis, ils continuaient de faire partie de cette organisation maçonnico-internationale, d'autant plus dangereuse qu'elle est plus camouflée.

Si certains de leurs membres se sont émus, il nous faut noter, par contre, que les dirigeants se sont tus. Et pour cause! Ils ne pouvaient rien répondre aux faits énoncés et aux précisions données.

Leur silence est un aveu.

En attendant, ils poursuivent leur besogne.

« Le Rotary » (n° de Mai 1933) donne le compte-rendu des travaux de la Conférence de « District » qui s'est tenue à Biarritz, le 20 avril dernier.

Ces travaux furent effectués sous la présidence du Gouverneur Duperrey et sous,... disons « la surveillance » du représentant du Conseil des Directeurs du Rotary International et du Secrétaire Européen.

Ce « Directeur » prit la parole en anglais.

Après les félicitations d'usage, « il insista sur la nécessité de sauvegarder l'unité internationale » du mouvement rotarien « condition nécessaire à son action mondiale ».

Craindrait-il déjà des réactions de la part des membres français ?

Il déclara que: « chaque rotarien doit se faire un devoir d'aider à la solution des difficultés économiques en donnant son appui *à toutes les institutions internationales* (Société des Nations ,Bureau International du Travail, Banque des Règlements Internationaux, etc) qui travaillent *dans le* MÊME

SENS *que le Rotary* », c'est-à-dire suivant les directives tracées par la Maçonnerie.

En terminant, Wilfrid Andrews (c'est le nom de ce distingué Directeur) exprima « toute sa sympathie pour les Rotariens français, *et cela si sincèrement qu'il fut compris par ceux mêmes qui ignoraient la langue de Shakespeare* » (sic).

Braves Rotariens français qui sentent mieux qu'ils ne comprennent;

Braves Rotariens français qui ont adhéré à un mouvement international sur des statuts rédigés en anglais;

Braves Rotariens français qui acceptent — pauvres dupes — les directives maçonniques qui leur viennent de l'Etranger!

Le « Gouverneur » succéda au « Directeur ». Il rappela qu'au 20 Avril 1933 le nombre des Clubs français régulièrement constitués était de 51, et celui des Rotariens de 2.003.

Puis, Monsieur Gaston Gérard, de Dijon, fut désigné, par acclamations pour remplir, en 1933, les fonctions de Gouverneur.

Enfin, entre autres décisions, la « Conférence » décida de défendre la cause de l'espéranto.

Ce faisant, les Rotariens jouent leur partie dans le grand orchestre maçonnique qui inscrit — et plus que jamais en ce moment — en tête de son programme: « la question de la diffusion de cette langue internationale ».

Ce n'est pas tout.

Le même numéro contient un article de « l'Européen » Yves Le Trocquer, en faveur de l'Union Douanière Européenne dont il est Président du Comité Français et du Comité International.

Après avoir exposé l'état des travaux réalisés par cette U.D.E., M. le Trocquer a tenu à reproduire le texte de la « Proclamation » présenté par le Secrétaire Général du Comité Français et co-délégué permanent du Comité International de l'U.D.E. « son dévoué collaborateur et ami » Lucien Coquet (1), texte adopté à l'unanimité, le 14 janvier 1933, par la Conférence Européenne des Intérêts Economiques du Tourisme de Nice, réuni sous la présidence du Rotarien, Henri Baxa.

(1) Il oublie de dire aussi qu'il est F.·.-M.·. (Voir à ce sujet l'article suivant).

Voici le texte officiel de cette « Proclamation » de la Nationalité Fédérale Européenne (*sic*):

« *Art.* 1. — Les « Européens » veulent la Paix.

« *Art.* 2. — La « Paix Européenne » ne peut être établie « que par la volonté collective de créer entre les nombreu- « ses nationalités européennes actuelles, et sans leur porter « la moindre atteinte politique, un *lien commun* pour la « défense de leur « culture commune » actuellement en pé- « ril.

« Cette affirmation d'existence de l'Union Européenne « implique la proclamation d'une nationalité nouvelle cor- « respondant au nouvel esprit fédéral européen, à savoir : « la *Nationalité Fédérale Européenne.*

« L'initiataive à cet égard doit être prise, soit par l'en- « semble, soit par un premier groupe des vingt-sept Etats « membres de la S.D.N., qui fondèrent le 23 septembre 1930, « à Genève, sous la présidence d'Aristide Briand, la « Com- « mission d'Etude pour l'Union Européenne ».

« Il leur suffira de s'inspirer de deux précédents histori- « ques: d'une part, la création ,depuis le 16 mars 1816, de la « Confédération suisse » entre les vingt-deux cantons suis- « ses, où vivent en état d'association parfaite: Allemands, « Français et Italiens, et, d'autre part, depuis l'élection du « président Washington, en mars 1789 — tout d'abord entre « un premier groupe de pays et, au bout d'un demi-siècle, « entre l'ensemble de ses quarante-huit Etats — la constitu- « tion de la « Confédération des Etats-Unis d'Amérique », « laquelle n'est, en réalité, qu'un « Nouveau Monde Euro- « péen » : l'« Europe d'Outre-Mer ». (?).

Après avoir reproduit « afin que tous les lecteurs de cette Revue (le Rotary) puissent le méditer à loisir », ce texte lumineux qui décèle une méconnaissance totale de l'histoire, il conclut:

« ... il me reste à exprimer le vœu que tous les Rotariens « Européens, amis de la Paix, veuillent bien réclamer leur « inscription à l'Office qui, sous le titre « d'Office de la Na- « tionalité Européenne » vient d'être créé à Genève pour « enregistrer l'adhésion des « Premiers Européens ».

Nous aimerions savoir si cet Office a déjà reçu l'inscription de M. Otto-Wolff ?

En attendant, pour achever d'occuper « les loisirs » de ces amis rotariens, futurs « Européens », M. Yves-Napoléon Le Trocquer aurait dû leur fournir quelques précisions sur les rapports de l'U.D.E. avec ce grand *marchand de canons allemands.*

Européen Le Trocquer, vous avez « omis » de leur dire (1) :

— Que l'U.D.E. possède des bureaux et exerce son activité dans les bureaux de l'Agence des Ets. Otto-Wolff (Neunkircher Eisenwerk, Homburger Eisenwerk, etc...) ;

— Que votre « ami » Coquet, promoteur de « l'Office de la Nationalité Européenne » et secrétaire général de l'U. D.E., est le beau-frère d'Otto-Wolff ;

— Que M. Otto-Wolff et l'U.D.E. ont un personnel commun ;

— Que M. Otto-Wolff — suivant les précisions apportées par « Le Rempart » — fut un de ceux qui contribua à l'avènement de Hitler.

Il est, en effet, nécessaire que les Rotariens soient mis au courant de ces faits, avant qu'ils aillent grossir les rangs des « Européens » !

C'est maintenant, chose faite.

* * *

Nous avons déjà signalé que le « Rotary » (2) avait désigné « le Comité National des Loisirs » à l'attention des Rotariens :

« Les membres du Rotary ont là un domaine d'activité tout trouvé... » précisait M. L. Laîné, auteur de cette propagande.

Voici les précisions fournies par « La Revue des Lectures » (3) sur ce Comité :

« Le « Comité National des Loisirs » a son siège, 5, avenue « de la République, Paris (IIe) ; il a été fondé sous les aus-

(1) Nous renvoyons pour plus de précisions aux articles de M. Pujo, dans l'*Action Française* (Juin 1933).

(2) *Le Rotary*, n° 348, Décembre 1932.

(3) *La Revue des Lectures*, n° du 15 juin 1933.

« pices de la « Fédération Nationale des Coopératives de « consommation », dont le secrétaire général est M. Ernest « Poisson, et dont on connaît l'esprit socialiste.

« Il a pour président M. Justin Godart, ancien ministre, « sénateur du Rhône, franc-maçon, et pour secrétaire-géné- « ral, M. Auguste Fauconnet, franc-maçon.

« Le « Comité National des Loisirs », fondé en juin 1930, « a commencé son action dès la fin de cette même année, et « il a pu engager tout de suite une propagande efficace, grâ- « ce à l'appui des « coopératives » de la région parisienne, « qui lui ont ouvert un crédit de cent mille francs.

« Tellement que, dans le rapport du Conseil d'administra- « tion sur l'exercice 1931, on peut lire cette déclaration:

« L'accueil fait à notre Comité dans tous les milieux, les « concours inespérés qu'il a reçus, l'appui de nombreuses « sociétés importantes, non seulement par leur nombre d'a- « dhérents, mais encore plus par l'idéal qu'elles incarnent « et les personnalités qui sont à leur tête, ont placé le mou- « vement créé par la « Fédération Nationale des Coopérati- « ves de consommation » pour l'organisation des loisirs, dès « son apparition et ses réalisations, parmi les œuvres socia- « les de premier plan ».

« En effet, le Comité national a pris des développements « considérables.

« 1° Il a créé des « Comités Locaux de Loisirs », qui dé- « passent actuellement la centaine, et parmi lesquels il faut « signaler Paris, Bordeaux, Beauvais, Orange, Reims, Albi, « Saintes, Château-Thierry, Le Havre, Soissons, Niort, « Laon, Rouen, Orléans, Privas, Alençon, Saint-Loup, Dun- « kerque, Denain Toulon, Vitry-le-François.

« Le « Comité des loisirs de la région parisienne », paraît « particulièrement actif. Il organise des visites-conférences « ayant pour objet l'histoire de la civilisation, des origines « à nos jours, l'étude de la civilisation actuelle (usines, ate- « liers, écoles techniques), et qui sont annoncées par *Le « Coopérateur de France, le Populaire, Le Peuple, Le Petit « Parisien, Le Journal, l'Intransigeant, Paris-soir, L'Œuvre, « La Semaine à Paris.*

« 2° Il a créé comme organes d'action: un office des cen- « tres de culture (fondateur, M. Clément Camus, architecte, « franc-maçon); un office de la décoration du foyer; un offi- « ce des jardins ouvriers; un office des spectacles et fêtes po- « pulaires; un office technique des loisirs sportifs (secrétaire,

« Albert Guillevic, franc-maçon) ; un office des centres photographiques; une ligue des auberges de la jeunesse; un « comité républicain de radio-diffusion; un institut de perfectionnement professionnel et social; une agence de voyages, l'agence Coop (directeur, M. Caron, franc-maçon) ; « une société coopérative d'hôtels et stations de vacances, « les hôtels Coop. un office du cinéma.

« 3° Il a groupé déjà plus de cent sociétés adhérentes, qui « représentent près d'un million de familles.

« 4° Il organise ou encourage, à Paris et en province, des « manifestations artistiques.

« La plus récente a été organisée, d'après le programme, « le mercredi 26 avril 1933, en la salle du Grand-Orient, 16, « rue Cadet, à Paris, par les loges dont on cite les noms avec « le concours de « l'Office des spectacles du Comité national « des loisirs ».

« Que vaut, au point de vue catholique, cette vaste organisation ? Nos lecteurs le voient déjà.

« Le « Comité national des loisirs » est matérialiste, « athée, ou du moins anticatholique, et essentiellement laïque, comme la « Fédération nationale des coopératives de « consommation » à laquelle il se rattache.

« Ensuite, il est inspiré, manœuvré, et même dirigé par des « francs-maçons. Le président, M. Justin Godart, est franc-maçon. Le secrétaire général, M. Auguste Fauconnet, est « franc-maçon. Nombre d'administrateurs sont francs-maçons: parmi les membres du Conseil d'administration, nous « avons pu, d'après nos listes qui sont loin d'être complètes, « identifier onze francs-maçons ».

Union Douanière Européenne! Office de la Nationalité Européenne! Comité National des Loisirs! etc....,

Voilà comment, instruments de la M∴, les Rotary-Clubs servent de tribune à cette bande de pacifistes, qui travaillent pour l'ennemi!

J. DE BOISTEL.

Les Rotary-Clubs : Une Réponse ?

Dans la R.I.S.S. du 1er Juillet 1933, nous écrivions :

... « *Si certains de leurs membres (du Rotary) se sont émus, il nous* « *faut noter, par contre, que les dirigeants se sont tus. Et pour cause !* « *Ils ne pouvaient rien répondre aux faits énoncés et aux précisions* « *données. Leur silence est un aveu !...* »

Depuis, on nous a communiqué — non sans quelque retard — le texte de la réponse (?) que « L'Indicateur de Cognac », qui avait reproduit notre premier article, a reçu de M.Szersnovicz, secrétaire du Rotary-Club de Cognac.

Voici la prose de ce Frère rotarien :

« *Monsieur le Directeur,*

« *Dans votre numéro du 24 septembre dernier, vous avez reproduit* « *un long article qui met en garde les catholiques contre les prétendus* « « *liens nombreux et puissants* » *qui unissent les Rotary-Clubs à* « *la Franc-Maçonnerie.*

« *Vous avez accordé une si large hospitalité à cet article que vous* « *ne me refuserez certainement pas d'essayer de compléter une docu-* « *mentation déjà si étendue ?*

« *Je reconnais très volontiers que votre correspondant ne va pas* « *jusqu'à dire que le Rotary a été frappé par les foudres du Saint-* « *Siège, mais il le laisse entendre, et ce n'est peut-être pas très loyal..* « *Il est vrai que pour étayer son argumentation, plus copieuse que* « *solide, l'auteur ne craint pas d'évoquer une lettre de Léon XIII !....* « *Ce pape n'était-il pas mort depuis deux ans lorsque le Rotary a été* « *fondé ?....*

« *Vous admettrez volontiers avec moi que, parmi les 2.200 mem-* « *bres que compte le District Français du Rotary International, il* « *existe des catholiques convaincus et éclairés dont les principes* « *religieux ne sont pas choqués par les idées rotariennes. A ce sujet,* « *je suis particulièrement heureux que votre correspondant ait cité* « *le Club de Blois, car cela me met tout à fait à l'aise pour vous* « *signaler que Mgr. Audollent, évêque de Blois, a assisté à la réunion* « *tenue par le Rotary-Club de cette ville, le 26 février dernier, et* « *qu'il n'a même pas craint d'y prendre la parole.*

« *Voilà, espérons-le, une information qui suffira pour rassurer, s'il* « *en est besoin, ceux de nos lecteurs qui craignent pour le salut éter-* « *nel des rotariens catholiques !...*

« *Veuillez agréer....* ».

En tentant de sauver la face, le signataire de ce papier achève de la perdre.

Pour l'Internationale Rotarienne, un silence prudent était moins accablant.

Est-ce pour cette raison que le numéro du journal où fut inséré cette pauvre réponse (?) demeure introuvable ? Un rotarien avisé, organisateur du Rotary-Club à Cognac, n'aurait-il pas ramassé tous les invendus ? Hommage soit rendu à sa clairvoyance !

Regardons maintenant de plus près, les procédés de discussion du distingué secrétaire.

Sous ce titre « Les condamnations encourues par les Rotary-Clubs » nous précisions :

« *Enfin l'Eglise prit officiellement des mesures de prévoyance. Le*
« *4 février 1929, la Sacrée Congrégation Consistoriale consultée ré-*
« *pondait : « Non expedire ».*

Et nous faisions suivre, à l'appui, le texte latin de cette décision.

Nous n'avons donc rien « laissé entendre », Nous avons affirmé et nous avons prouvé.

Pour compléter l'instruction de M. Szersnovicz, voici la traduction de se document :

« *Plusieurs évêques, pour le religieux accomplissement de leur*
« *office pastoral, ont demandé à cette Sacrée Congrégation Consis-*
« *toriale : — Les Ordinaires peuvent-ils permettre à leurs clercs de s'ins-*
« *crire dans les associations, récemment fondées, qui s'intitulent*
« *« Rotary-Clubs » ou même d'assister à leurs réunions ?*
« *Cette Sacrée Congrégation Consistoriale, ayant nettement pesé*
« *l'affaire, a décidé de répondre : Non, il ne convient pas de le faire.*
« *(Non expedire).* »

De plus, à l'époque, un article autorisé de « l'Osservatore romano » a développé les raisons de la Sacrée Congrégation. Cet article fut résumé en ces termes, par « La Croix » :

« *D'après l'organe du Vatican, la méfiance de l'Eglise catholique*
« *doit s'exercer contre le mouvement rotarien qui a des origines ma-*
« *çonniques.*
« *« L'Osservatore romano » ajoute que le mouvement rotarien a*
« *fait preuve souvent d'une attitude hostile vis-à-vis de l'Eglise ca-*
« *tholique et que le code moral proposé à ses adeptes est presque en*
« *tous points semblable à celui des francs-maçons ».*

Telle fut la condamnation, tels furent ses motifs.

Notre courageux contradicteur est-il satisfait ?

D'autre part, M. Szersnovicz ose écrire :

« *Il est vrai que pour étayer son argumentation, plus copieuse que*
« *solide, l'auteur ne craint pas d'évoquer une lettre de Léon XIII !*

« Ce pape n'était-il pas mort depuis deux ans lorsque le Rotary a « été fondé ?...»

Ici, nous disons à ce professeur ès-loyauté, qu'il a menti.

En effet, après avoir rappelé la décision de la Sacrée Congrégation, nous avions ajouté :

« Ce faisant, Elle n'a fait que s'inspirer de l'attitude des Papes, com- « me Léon XIII, Pie X, Benoît XV et Pie XI qui ont toujours dé- « noncé les SOCIÉTÉS NEUTRES :

« Il faut tenir, d'une manière générale, ces associations *pour sus- « pectes et les éviter, parce qu'elles peuvent trop facilement être domi- « nées et dirigées par la Franc-Maçonnerie écrivait Léon XIII dans « sa lettre au peuple italien ».*

La lettre de Léon XIII, comme chacun peut s'en rendre compte, s'il n'est pas de mauvaise foi, s'applique aux sociétés neutres, en général. Elle n'a pas été citée, bien entendu, comme concernant les Rotary Clubs, mais comme traduisant l'attitude traditionnelle de l'Eglise à l'égard des sociétés neutres qu'elles soient passées, présentes ou futures.

Nous aurions pu aussi bien invoquer, d'ailleurs, les paroles du Christ qui a dit : « Ceux qui ne sont pas avec moi, sont contre moi » dix-neuf siècles environ avant la fondation du Rotary International !

Quant à la présence d'un prince de l'Eglise à une réunion rotarienne, nous la connaissions, et, bien loin de nous rassurer, elle tend à prouver combien les avertissements répétés de la R.I.S.S. étaient et demeurent nécessaires.

Aussi bien « l'Osservatore romano » avait-il, lui aussi, mis en garde les catholiques contre l'étrange fraternité égalitaire qui règne, principalement en Amérique, dans la plupart des réunions du Rotary-Club, où l'on voit des prêtres fanatiques du rotarisme, comme ailleurs du scoutisme, se tutoyer, s'appeler par de nouveaux noms convenus et échanger de nouveaux serments qui se superposent dans leur esprit aux promesses du baptême et à leurs engagements sacerdotaux.

.. ..

« Légereté de paroles et d'action, caractéristique de ces assemblées ! « Aussi bien est-il naturel que souvent les prêtres qui y participent, « en sortent compromis du fait même qu'ils ont dû faire bon visage « à de fâcheux propos.... Nous ne comprenons pas comment des prêtres « catholiques ont pu par conséquent donner leurs noms à de pareilles « sociétés. Nous ne croyons pas, en tout cas que les y ait autorisés « l'autorité ecclésiastique ». (1)

C'est pourquoi, quels que soient les mobiles d'ordre sentimental, matériel ou autres qu'ils invoquent, certains dignitaires écclésiastiques en pactisant avec l'ennemi, se montrent les gardiens infidèles de la Cité chrétienne.

(1) *Osservatore Romano*, 15 Février 1298.

Pour terminer, nous recommandons à M. Szersnovicz la lecture du dernier numéro de « The Fortnightly Review » (1) dans lequel le Père E. Cahill, S.J. écrit :

« *Le Rotary-Club est un type d'association maçonnique imparfait,* « *parfois appelé F∴ M∴ blanche, organisé par des F∴ pour l'inter-* « *pénétration maçonnique de la société chrétienne.... Ainsi, le Doc-* « *teur Vincent Davila, Président du Rotary-Club de Caracas au Véné-* « *zuéla, a pu dire, au siège de la loge maçonnique :* « NOUS F∴M∴ « AVONS L'HONNEUR D'ÊTRE REPRÉSENTÉS COMME LES FRÈRES AINÉS DES RO- « TARIENS ; **entre le Rotary et la F∴-M∴ il existe des points de contacts** « **vitaux.** » *Ainsi, encore, les Rotariens de Mexico assemblés, ont en-* « *voyé à Callès, le boucher de l'Eglise en ce pays, le télégramme sui-* « *vant :* « NOUS CONSIDÉRONS COMME UN HONNEUR DE VOUS ENVOYER « UN SALUT CORDIAL ET RESPECTUEUX, ET NOUS SOMMES RÉSOLUS A CO- « OPÉRER AVEC VOTRE GOUVERNEMENT, AUTANT QU'IL SERA EN NOTRE POUVOIR » « ....*Dans les Pays Catholiques, l'opinion est que le Rotary doit* « *être tenu en grave suspicion et à juste titre, car il travaille avec les* « *éléments de la F∴M∴. Les autorités hiérarchiques en Espagne ont* « *interdit aux catholiques d'appartenir d'une façon quelconque au Ro-* « *tary.* ».

« *Le Saint-Siège a ordonné aux évêques et autres supérieurs ecclé-* « *siastiques de ne pas autoriser les prêtres qui sont sous leur autorité* « *à se joindre aux Rotariens et à prendre part à leurs assemblées. Trois* « *raisons principales sont données : la première, l'origine maçonnique du* « *Rotary ; la seconde, son hostilité envers l'Eglise ; la troisième, son* « *code moral qui ressemble étroitement à celui de la F∴M∴* »

Voilà des accusations et des faits précis. Nous défions M. Szersnovicz d'y répondre autrement que par des escamotages et des pirouettes.

J. de BOISTEL.

(1) *The Fortnightly Review*, Janvier 1934, page 6.

Un Procès de la R. I. S. S.

Notre Revue vient de comparaître devant le Tribunal Correctionnel de la Seine en la personne de son si dévoué gérant, M. Bodin, et d'un de ses plus brillants rédacteurs, M. de Boistel.

Ajoutons immédiatement que, défendu par notre ami, M. Colmet-Daâge, elle s'en est tiré avec honneur et justice.

Les causes de cette comparution étaient les articles parus récemment dans la R.I.S.S. sur les Rotary Clubs et la Franc-Maçonnerie. Ces articles très clairs et très objectifs, ont été lus avec un intérêt passionné par beaucoup de personnes qui voyaient sans méfiance se développer cette filiale de la Franc-Maçonnerie Internationale. Ils ont été tellement demandés qu'il a fallu en faire un tiré à part. On sait qu'ils ont déjà provoqué des démissions dans les rangs rotariens et, ce qui est encore mieux, empêché de nombreuses adhésions.

Le journal « *La France Catholique* » organe de la Fédération Nationale Catholique, a fait écho à cette campagne et nous espérons bien qu'on ne verra plus à l'avenir, comme par le passé, les Rotary Clubs patronés non seulement par de très honorables commerçants et industriels, mais encore, fait plus grave, par des prêtres, voire même par des prélats, et cela en dépit des avertissements des congrégations romaines. Il pouvait y avoir jadis doute, ignorance ; persévérer dans cette voie serait maintenant scandaleux.

Le procès était né de la manière suivante : à la fin de son étude, l'auteur indiquait que non seulement les Rotary Clubs étaient d'origines et de direction internationales et maçonniques, à tel point que le Maréchal Pétain avait dû, pendant son passage au Ministère de la Guerre en 1934, mettre en garde les Chefs de nos Corps d'Armée contre l'activité suspecte déployée par les membres étrangers du Rotary Club pour entrer en relations avec nos officiers. L'auteur précisait en outre que le Rotary comptait dans ses membres beaucoup de francs-maçons notoires, et il en donnait une liste pour Paris.

Parmi les Rotariens francs-maçons ainsi désignés se trouvait un sieur N... qui prétendit n'avoir jamais été franc-maçon.

La référence donnée par la R.I.S.S. était bien exacte ; mais elle s'appliquait à son Père qui avait la même adresse, la même profession et le même prénom. En vain la rédaction de la R.I.S.S. lui donna-t-elle acte de ses protestations, promit de supprimer son nom dès le prochain tirage de la brochure, ce qui fut fait ; son nom n'était pas d'une utilité particulière pour la démonstration ; on avait cité vingt-cinq autres Francs-Maçons rotariens qui, eux, n'avaient jamais protesté, et c'était suffisant.

Rien n'y fit. M. N... voulait son procès. Il l'eut, et il fut débouté avec frais et dépens.

Il avait pourtant appelé à son secours un des membres les plus éminents du Barreau de Paris et des Rotary Clubs, Me Jean Appleton, celui qui, lors du procès Stavisky, où il plaidait pour la Caisse inter-départementale des Assurances Sociales, partie civile, avait terminé sa plaidoirie par une adjuration pathétique dans laquelle il assurait, sans rire, qu'il n'y aurait de propreté morale en France que lorsqu'on serait revenu à une stricte observation des principes posés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ce qui en dit assez sur sa mentalité et sur ses attaches maçonniques.

Me Jean Appleton fit un éloge dityrambique des rotariens, affirma violemment sans autre force que celle d'affirmer, que jamais son client n'avait été franc-maçon, puis il demanda la condamnation de notre Revue à cent mille francs de dommages et intérêts, ni plus ni moins.

Le Tribunal rendit le 21 Février un jugement très bref et très net, qui ne fait que confirmer la jurisprudence antérieure. Il eût été invraisemblable que le seul qualificatif de franc-maçon fut trouvé injurieux à une époque où les membres de la Maçonnerie occupent dans le Gouvernement les places que l'on sait. L'injure et la diffamation ne commenceraient que s'il était affirmé par exemple que l'individu désigné ne pourrait, parce que franc-maçon, qu'être un commerçant malhonnête, un citoyen traître à sa patrie, un époux infidèle, un père de famille dénaturé, etc..., etc..., bref, tout ce qui pourrait être une imputation personnelle contraire à l'honneur du Franc-Maçon désigné. Il n'y avait rien de tout cela dans l'article incriminé.

Le jugement est surtout intéressant en ce qu'il affirme bien que l'épithète de franc-maçon, appliquée même à une personne qui se défend de l'être, ne peut constituer à elle seule un acte de diffamation. Il était très important qu'un jugement des

tribunaux l'affirmât une fois de plus, parce que les Francs-Maçons étant des personnages qui se cachent, qui ne publient pas de listes officielles de leurs amis, dont on ne peut découvrir la qualité que par des recoupements ou par des subterfuges, des erreurs de qualification se produisent fatalement, et la désignation des Francs-Maçons eût été rendue très difficile si l'on pouvait s'exposer, en cas d'erreurs inévitables, à des demandes de dommages et intérêts, même si ces demandes n'avaient pas le caractère exorbitant de celle qui avait été formée à l'encontre de la R.I.S.S.

Il est utile que tous les ligueurs ani-maçonniques le sachent, afin de poursuivre leurs campagnes d'assainissement national contre la secte détestée avec la vigueur, mais aussi avec la bonne foi et l'honnêteté dont ils entendent bien ne jamais se départir.

ROTARY-CLUB ET FRANC-MAÇONNERIE

A plusieurs reprises dans la R.I.S.S. (1), nous avons étudié les origines et les doctrines du Rotary-Club.

Nous avons montré les liens *puissants et nombreux* qui unissent cette organisation à la Franc-Maçonnerie.

Et, aux catholiques mal renseignés qui, de bonne foi, ont donné leur nom ou leur appui à la propagande rotarienne, nous avons crié : Casse-Cou.

Devant les preuves et les précisions que nous avons apportées, les dirigeants du Rotary-Club se sont tus et leur silence est un aveu.

Seul, le secrétaire du Rotary-Club de Cognac, Mr SZERSNOVICZ, a osé présenter une piteuse défense.

Il lui fut répondu par de nouveaux faits et de nouveaux arguments et il se tint coi.

Depuis, quelques Rotariens catholiques nous ont tenu ce langage :

« Nous reconnaissons les défauts du Rotary-Club ; nous ne « contestons pas que ce mouvement ait eu des origines ma- « çonniques, qu'il reste encore, dans certains pays, à tendan- « ces maçonniques ; mais il n'en est pas de même en France « où les catholiques sont nombreux dans ses rangs et peu- « vent, s'ils le veulent, noyauter l'association et redresser ses « erreurs. »

C'est dans cette illusion que, sollicités par des catholiques de leurs diocèses, deux ou trois évêques français ont accepté de prendre part à des banquets rotariens. Les dirigeants ont fait autour de ces réceptions une publicité aussi tapageuse qu'intéressée. C'est pourquoi la présente étude, qui nous est réclamée de toutes parts, a pour but, en rassemblant les matéraux déjà parus dans notre Revue ou ailleurs, de démontrer une fois de plus, aux catholiques, qu'ils n'ont, à notre avis,

(1) Voir notamment *R.I.S.S.* des 15 mars, 1er juin et 1er juillet 1933.

rien à espérer du Rotary-Club et qu'ils sont coupables de prêter plus longtemps leur concours à une association — d'autant plus dangereuse qu'elle est plus camouflée — et qui a pour BUTS RÉELS, de répandre, dans une élite, les fausses idéologies de la Maçonnerie.

Pour cela, nous rappellerons d'abord les CONDAMNATIONS portées par les plus hautes autorités ecclésiastiques contre le mouvement rotarien, tant en France qu'à l'Etranger.

* * *

Après la *Semaine religieuse* de Santiago, l'*Osservatore Romano* du 15 février 1928 a mis en garde contre l'étrange fraternité égalitaire qui règne, principalement en Amérique, dans la plupart des réunions du Rotary-Club, où l'on voit jusqu'à des prêtres catholiques, fanatiques du rotarysme, se tutoyer, s'appeler par de nouveaux noms convenus et échanger de nouveaux serments qui se superposent dans leur esprit aux promesses du baptême et à leurs engagements sacerdotaux :

« Légèreté de paroles et d'action, caractéristique de ces « assemblées ! Aussi est-il naturel que souvent les prêtres qui « y participent en sortent compromis du fait même qu'ils « ont dû faire bon visage à de fâcheux propos... Nous ne « comprenons pas comment des prêtres catholiques ont pu « par conséquent donner leur nom à de pareilles sociétés. « Nous ne croyons pas, en tout cas, que les y ait autorisés « l'autorité ecclésiastique. »

L'épiscopat espagnol, avec l'archevêque de Tolède en tête, le 23 janvier 1929, avertit les catholiques :

« Le Rotary-Club, est-il dit, dans la lettre pastorale du « Cardinal SEGURA, archevêque de Tolède, interprête de tout « l'épiscopat du pays, fait profession d'un laïcisme absolu, « d'une indifférence religieuse universelle... Sous un aspect « commercial, philanthropique, international, neutre, mais « toujours laïque, il déguise sa vraie pensée, qui est la néga- « tion de la vraie morale et de la vraie religion, pour leur « substituer une morale et une religion qui ne sont pas celles « de Jésus-Christ. Que les fidèles, en conséquence, se gardent « de donner leur nom à des associations de ce genre. »

S. Ex. le Cardinal Andrieu, alors archevêque de Bordeaux, par un communiqué du 15 juin 1929, adhéra sans réserves à cet avertissement.

Le 12 juillet 1930, dans une déclaration collective, les évêques hollandais placèrent le Rotary au nombre des associations à l'écart desquelles doivent se tenir les catholiques. (1) Cette déclaration précisait :

« Le Rotary est une association neutre de caractère économique et social, association qui désire améliorer la société et faire de ses membres des gens honnêtes et désintéressés. La poursuite de ces buts est assurément louable, mais il veut y parvenir par l'application de principes moraux ne se rattachant à aucune religion. Voilà pourquoi le « Rotary » fait partie de ces Associations dont les catholiques doivent se tenir éloignés.

« Aussi, nous estimons de notre devoir d'affirmer bien nettement que l'affiliation au Rotary n'est pas permise à un catholique ».

Rome même a statué. La Sacrée Congrégation Consistoriale consultée a répondu :

Plusieurs évêques, pour le religieux accomplissement de leur office pastoral, ont demandé à cette Sacrée Congrégation Consistoriale : — Les Ordinaires peuvent-ils permettre à leurs clercs de s'inscrire dans les associations, récemment fondées, qui s'intitulent Rotary Clubs, *ou même d'assister à leurs réunions ?*

Cette Sacrée Congrégation Consistoriale, ayant mûrement pesé l'affaire, a décidé de répondre : — **Non, il ne convient pas de le faire (Non expedire.** (2)

Donné à Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation Consistoriale, le 4 février 1929.

C. Cardinal PEROSI, *secrétaire,*
Fr. Raphaël C., archevêque de Thessalonique, assesseur.

(1) *Documents de la Vie Intellectuelle* de septembre 1930, page 212.

(2) DUBIUM
CIRCA MODUM SE GERENDI ORDINARIORUM ERGA CLERICOS QUOAD SOCIETATES QUÆ « ROTARY CLUBS » INSCRIBUNTUR

« Ab hac Sacra Congregatione Consistoriali non pauci sacrorum Antis-
« tites pro sua pastoralis officii religione, exquisierunt : An Ordinarii
« permittere possint clericis ut nomen dent Societatibus, hodiernis tempo-

Un article autorisé de l'*Osservatore romano* a développé depuis, les raisons de la Sacrée Congrégation, et la *Croix* nous a donné un résumé de cet article :

D'après l'organe du Vatican, la méfiance de l'Eglise catholique doit s'exercer contre le mouvement rotarien qui a des origines maçonniques.

L'Osservatore romano *ajoute que le mouvement rotarien a fait preuve souvent d'une attitude hostile vis-à-vis de l'Eglise catholique et que le code moral proposé à ses adeptes est presque en tous points semblable à celui des francs-maçons.*

Plus récemment encore dans « *The Fortnightly Review* », le Père Cahill, S. J., a écrit :

« *...Le Rotary-Club est un type d'association maçonnique imparfaite, parfois appelé F∴-M∴ Blanche, organisée par des F∴-M∴ pour l'interpénétration maçonnique de la société chrétienne...* »

(*à suivre*)

J. de Boistel.

« poribus constitutis, quibus titulus « Rotary Clubs » vel ut earumdem « coetibus saltem intersint.

« Sacra autem haec Congregatio Consistorialis, re mature perpensa, « repondendum censuit : « Non expedire ».

« Datum Romae, ex aedibus Sacræ Congregationis Consistorialis, die 4 « Februarii 1929. »

Acta Apostolicæ Sedis. 6 *Februarii* 1929. N° 2.

ROTARY-CLUB ET FRANC-MAÇONNERIE

(*suite*)

Nous avons tenu à rappeler les condamnations portées par les plus hautes autorités ecclésiastiques contre le mouvement rotarien (1).

Poursuivons cette récapitulation par cette citation de la Revue Apologétique (2) qui précise :

« *Le Rotary apparaît comme infecté d'un péché originel :*
« *il fut fondé par un franc-maçon, ses premiers membres*
« *étaient francs-maçons. Il a d'ailleurs des points d'affinité avec*
« *d'autres institutions analogues, nées ces dernières années*
« *de la Franc-Maçonnerie américaine, au point d'apparaître*
« *comme un produit de la même espèce. Il s'agit d'un ensem-*
« *ble d'entreprises créées afin de propager efficacement, sous*
« *son inspiration (unter ihrer Führung), son idéal et ses inté-*
« *rêts dans le monde entier. La* Wiener Freimaurer Zeitung
« *donne à ce sujet des renseignements très importants. Cette*
« *Revue les définit : « des rejetons de la Franc-Maçonnerie*
« *américaine » (amerikanische Ableger der Freimaurerei).*
« *Ces organisations visent à mettre sous l'influence directe ou*
« *indirecte de la Franc-Maçonnerie les divers états et classes*
« *de la société : jeunes gens, jeunes filles, femmes, hommes de*
« *toutes les conditions sociales.*

« *Ce vice d'origine du Rotary se révèle en beaucoup de ses*
« *manifestations et dans ses relations avec la Franc-Maçon-*
« *nerie. Au Mexique, le Rotary s'est employé à aider de tout*
« *son pouvoir l'œuvre persécutrice et sectaire du gouverne-*
« *ment de Callès et a montré ouvertement les sympathies qui*
« *le lient étroitement à l'Y.M.C.A. (laquelle fait en ce mal-*
« *heureux pays une active propagande protestante).*

« *Le F∴ Robert A. Grennfield, dans un mémoire sur la*

(1) B. I. S. S., N° 8, 15 Avril 1935.
(2) *Revue Apologétique*, N° Juin 1929.

« *question religieuse du Mexique, composé à New-York en*
« *décembre 1927 pour l'« Organisation Civique Internatio-*
« *nale » et publié par de nombreux journaux, affirme expli-*
« *citement que la Franc-Maçonnerie se sert de l'Y.M.C.A.*
« *et du Rotary pour abattre le Catholicisme, déraciner tout*
« *reste de religion et étendre l'influence pan-américaine.*

Enfin, la « France Catholique », le courageux organe de la Fédération Nationale Catholique, présidée par le Général de Castelneau dans une série d'articles, auxquels nous emprunterons beaucoup dans la suite de cette étude, affirme (1) :

« LE ROTARY EST A LA MAÇONNERIE ANGLO-SAXONNE CE QUE LA
« LIGUE DES DROITS DE L'HOMME EST A LA MAÇONNERIE FRAN-
« CAISE.
« *Il va sans dire que la Ligue des Droits de l'Homme en*
« *est à la période d'anticléricalisme virulent, tandis que le*
« *Rotary en est à la période de « stoïque neutralité », mais,*
« *ne nous y trompons pas, les principes sont les mêmes et*
« *l'inspiration véritable* EST COMMUNE... »

Ces diverses condamnations SONT TOUTES MOTIVÉES.

Reprenons donc, dans un ordre logique, ces divers motifs POUR LES CONFIRMER, après les avoir discutés à la lumière des textes et des faits.

Etudions le mouvement rotarien aux quatre points de vue suivants :

— *Ses origines maçonniques.*
— *Son organisation internationale aux mains de la M∴.*
— *Ses points de contact avec la F∴-M∴.*
— *Ses doctrines maçonico-philosophiques.*

Le Rotary-Club : Ses Origines Maçonniques

Le mouvement des Rotary-Club a pris naissance aux Etats-Unis, à Chicago en 1905. A cette époque, un avocat Paul P. Harris, réunit à sa table, trois convives : un marchand de charbon, un professionnel des mines et un marchand tailleur.

Désireux de continuer leurs réunions, ces quatre hommes

(1) *La France Catholique*, N° du 30 Mars 1935.

décident de s'inviter régulièrement, et à tour de rôle, par rotation.

Cette idée de « *rotation* » fournit au premier Club, ainsi constitué, son nom et son emblême : la roue dentée.

De même que les quatre premiers membres du Club exerçaient des professions différentes, de même aujourd'hui, le Rotary-Club qui se recrute dans le monde du commerce, de l'industrie et des professions libérales, n'accepte dans chacun de ses groupements locaux, qu'un seul représentant pour chaque profession ou spécialité.

Cette représentation de choix permet en outre au Club, d'avoir : « ...par l'entremise de ses membres, des contacts directs avec tous ceux qui se rattachent à la vie professionnelle et commerciale de la localité. » (1)

Cette sélection qui flatte l'orgueil des membres pressentis, a beaucoup contribué au succès du mouvement.

Trois ans après la constitution du Club de Chicago, un rotarien de cette ville, Homer W. Wood, organisa un deuxième Club à San-Francisco.

Or, Harris, les trois premiers membres de son Club, de même que Homer W. Wood, étaient tous francs-maçons.

Et ce fut par recrutement *dans les milieux maçonniques* et par l'entremise de frères que se constituèrent les autres premiers clubs.

Quand seize Clubs furent ainsi créés, on institua une Association Nationale, et en août 1910, au cours d'un Congrès, on vota les premiers statuts.

En 1912, le Rotary-Club s'implanta en Angleterre et au Canada ;

En 1913, en Ecosse et en Irlande ;

En 1921, en Espagne, au Japon, au Mexique, en FRANCE, en Australie, en Nouvelle Zelande ;

En 1923, aux Pays-Bas, Brésil, Belgique, Italie ;

En 1924, au Chili et en Suisse ;

En 1925, en Autriche et en Tchécoslovaquie ;

En 1926, au Portugal, en Hongrie, en Suède ;

En 1927, en Allemagne ;

(1) Précisions données par le dépliant imprimé par les soins du Rotary-Club en vue du 26e Congrès annuel de Juin 1935.

En 1929, en Grèce, en Egypte, en Palestine, en Yougoslavie, au Luxembourg ;
En 1930, en Algérie, au Maroc ;
En 1931, en Pologne, etc..., etc...

Presque tous les fondateurs de ces Clubs sont maçons ou sympathisants, ce qui prouve à quel point la F.·.-M.·. prépara leur éclosion.

Au moment où le Rotary tentait de s'implanter en Pologne, la *Gazette de Varsovie* (1) écrivait fort pertinemment :

« *Les premiers rotaristes américains proviennent tous de la* « *Maçonnerie. L'organisation fut créée pour recueillir des* « *éléments choisis qui puissent fréquenter les salons aristo-* « *cratiques et pour éviter le contact continu qui se vérifiait en* « *loge avec des éléments privés d'une situation sociale im-* « *portante. De ces derniers éléments, les « gentlemen » dé-* « *siraient s'isoler et c'est ce qui explique pourquoi le règle-* « *ment d'admission des membres est si sévère. Le Rotary-* « *Club se propose de réhabiliter la maçonnerie chez les na-* « *tions où elle est en décadence.* »

Et rien n'est plus exact ! Pourquoi la M.·. aurait-elle favorisé le développement de cette association si elle n'avait pas, ce faisant, une idée de derrière la tête.

Elle a forgé cet instrument pour exercer son influence, sous une « *forme larvée* » dans des milieux qu'elle n'avait aucune chance d'atteindre en opérant directement.

Le Rotary-Club : Son Organisation internationale aux mains de la M.·.

Elle a réussi puisque, lors de son dernier Congrès annuel qui se tint à Détroit, Michigan (Etats-Unis) en 1934, le « *Rotary International* » *organisation dont tous les Rotary-Clubs sont membres*, se composait de 3.692 clubs et approximativement de 152.000 Rotariens, dont : 2.457 Clubs aux Etats-Unis, 115 au Canada, 390 Clubs en Grande Bretagne et Irlande, et 730 autres clubs répartis dans tous les pays du monde.

(1) *Gazette de Varsovie.* N° du 1er Février 1928.

Ces Clubs sont groupés en « districts ».

Il existe actuellement des Rotary-Clubs dans plus de 75 districts, c'est-à-dire dans plus de 75 Etats.

Les Clubs français font partie du 49e district. Ils sont au nombre de 58 pour la France Continentale (1) et de 5 pour l'Afrique du Nord.

Ces 63 Clubs français groupent environ 2.400 membres.

Les 2 Clubs les plus importants sont celui de Paris avec 217 membres, et celui de Lyon avec 129 membres inscrits.

Ces 63 Clubs français ont tenu dans le seul mois de février 1935, plus de cent réunions.

Pour le vieux Continent, la France vient par ordre d'importance, immédiatement après l'Angleterre (13e *district*).

C'est en 1922, au Congrès qui eut lieu à Los Angeles, Californie (Etats-Unis) que l'Association Internationale formée en Août 1912, prit la dénomination officielle de « *Rotary International* ».

Le Rotary International est dirigé par un *Comité de Direction* composé de : un Président, trois Vice-Présidents et dix Directeurs, assistés, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier, et de quatre Commissaires honoraires.

C'est ce Comité qui assure la Direction Générale du mouvement rotarien à travers le monde.

Voici la liste des personnalités qui exercent présentement ces hautes fonctions :

Président : R. L. HILL (Alumni Assn), 217 Jesse Hall, University of Missoury-Colombia, Missouri U.S.A.

Premier Vice-Président : Donato GAMINARRA, (Civil Engineering) Burgues, 3275 Montevidéo (Uruguay).

Second Vice-Président : Paúl T. THORWALL (Advertising Service), 9 Kammiokatu-Helsinki-Helsingfors.

Troisième Vice-Président : Walter D. HEAD, (Education-Private-School), Gare Montclair Académy, Montclair New-Jersey (U.S.A.).

Directeurs : Karl F. BARFIELD (Sanitoria), 2100 E. Speedway Tucson Arizona (U.S.A.) ; Algernon BLAIR, (Building Contractor), 1209 First National Bank Bldg, Montgomery Alabama (U.S.A.) ; Hugh A. BUTLER (Grain Dist), 374, Brandeis Theâtre Bldg Omaha Nebraska (U.S.A.) ; Mau-

(1) *Le Rotary* ; N° 74, Février 1935, page 11.

rice DUPERREY (Abrasifs), 19, rue de Paradis, Paris ; H. E. GALLOWAY (Nail Mfg), Tynes Works Gateshead-upon-Tyne (England) ; Charles E. HUNT (Solicitor), St John's Newfoundland ; Tsunejiro MIYAOKA (Général Law Practice), 22 Minami Cho-4 chome-Aoyama-Akaska-Ku, Tokio-Japon ; John NELSON (Insurance - Public Relations), Sun Life Assurance Bldg Montréal — Québec Canada ; Robert F. PHILLIPS (Public Utilities Attorney), 307, Pubic Service Bldg, Mail Address Box 505), Asheville-North Carolina (U.S.A.) ; Milan STOJADINOVIC (Inland Water SHIPPING) Milovana Glisica ul 3, Belgrad-Yougoslavie.

Secrétaire Général : Chesley R. PERRY (Rotary International) 211 West Wacker Drive Chicago Illinois (U.S.A.)

Trésorier : Rufus F. CHAPIN (Past Service), 1320 North State Street-Apt. Al. Chicago, Illinois (U.S.A.).

Commissaires honoraires — pour l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Pologne et la Roumanie : Ing. M. B. GERBEL, (Engineering) Liliengasse 1, Vienne (Autriche).

Pour l'Estonie, la Finlande, la Lettonie et la Lithuanie : Paul T. THORWALL (Advertising Service) Kammiokatu. 9, Helsinki-Helsingfor (Finlande).

Pour la Hongrie : Porf. Dr Joseph IMRE (Eye Spécialist) Benczur Utca, 22, Budapest (Hongrie).

Pour le district provisoire de la Méditerranée orientale : Clare MARTIN (Refined Oil Products) Turf Club, Le Caire, Egypte. (1)

Nous avons demandé à nos correspondants, à l'étranger, de nous faire savoir, si, parmi ces personnages, certains étaient francs-maçons ?

Si l'on recoupe les précisions qui nous ont été fournies par trois sources différentes *il apparaît que près des deux tiers des membres composant ce* HAUT ETAT MAJOR ROTARIEN SERAIENT FRANCS-MAÇONS.

Les directives générales sont transmises en Europe par l'intermédiaire d'un « Comité Consultatif » qui est dirigé de Suisse par le Dr Alex O. Potter. 21 Borsewtrasse à Zurich.

(1) Ces noms ont été copiés dans l'Annuaire des Rotary-Clubs de France pour 1935, Annuaire qui « ne doit pas être distribué aux non Rotariens ni être utilisé dans un but de publicité commerciale ». — Pourquoi ce secret ?

N. D. L. R.

Deux correspondants nous affirment que le Dr Potter est franc-maçon.

Dans l'impossibilité où nous nous sommes trouvés de vérifier matériellement le fait, nous attendrons le démenti qu'il ne manquera pas de nous envoyer, si le renseignement est inexact, et nous nous empresserons de rectifier.

Quoi qu'il en soit, le Rotary-Club français est sous la dépendance absolue d'un Comité-directeur qui ne renferme dans son sein qu'un seul Français, un Comité directeur, dont au surplus, les membres sont en majorité francs maçons, c'est pourquoi les rotariens français ne peuvent avoir aucune illusion. Ils savent que l'impulsion et les directives viennent d'outre-Atlantique. Ils savent que le Rotary français doit se mettre en communion d'idées chaque jour davantage avec le Rotary International, et cette obligation leur a été rappelée en termes explicites :

« *Nous devons enfin augmenter notre contact avec le Rotary International lui-même. C'est avec lui que nous devrons communiquer en toute franchise et en toute liberté.* « *C'est le moyen central de notre roue symbolique. Par lui,* « *nous devons atteindre toute la denture de l'engrenage.*

« *C'est alors, je le répète, que le Rotary sera vraiment le* « *Rotary International, le résumé de la pensée commune et* « *collective de l'élite universelle des hommes d'affaires.* »

De fait, le « Rotary International » décide. Ces décisions sont transmises au Comité Cnsultatif européen, puis au Gouverneur qui se trouve à la tête de chaque district.

Le Gouverneur à son tour communique avec les Présidents de chaque Club au moyen « d'une Lettre Mensuelle. » (1)

De plus, les membres reçoivent chaque mois, en France, une revue : *Le Rotary*, dont la rédaction, aux dires de l'ancien Gouverneur du 49e district, M. Duperrey « s'efforce de tenir en haleine l'esprit et l'activité rotariens ». (2)

Enfin, une assemblée internationale a lieu chaque année, vers le 1er juillet.

(1) Le Gouverneur actuel pour la France est M. Ulysse Fabre.

(2) Le *Rotary*, N° 48, Décembre 1932, page 4. Cette revue est éditée par F.-H. Turot, 23, Avenue de Messine, Paris.

Le règlement rotarien, sous le titre « Procédure administrative », constate que cette assemblée internationale a pour but :

« *de permettre à ceux qui y prennent part, de discuter et*
« *de* COORDONNER LES ACTIVITÉS *du Rotary International et des*
« *Rotary Clubs pour l'année suivante.* »

« *Chaque Gouverneur réunit ensuite les présidents et secrétaires des Clubs de son district, en vue d'étudier avec eux le* PROGRAMME DU ROTARY INTERNATIONAL ET SA MISE EN PRATIQUE, *dans chaque Club. A leur tour, ces* FONCTIONNAIRES TRANSMETTENT *à leurs Clubs respectifs les* IDÉES ET SUGGESTIONS REÇUES. (1)

Voici, en conséquence, une association fortement charpentée, très hiérarchique, et cela explique, qu'en France, — en dépit, certes, de beaucoup de membres — les Rotariens français s'accoutument à *penser dans la ligne tracée,* et même à suivre des directives inspirées des Loges !

(*à suivre*)

J. DE BOISTEL.

(1) Les mots soulignés l'ont été par nous. — N. D. L. R.

ROTARY-CLUB ET FRANC-MAÇONNERIE

Suite (1)

C'est sous l'impulsion de cette *direction maçonnique internationale* que, dans l'organe des Rotariens français, sont menées certaines campagnes pacifistes en conformité avec celles des Loges.

Témoin, ces paroles du Gouverneur rotarien Duperrey :
« *Enfin, sur le plan de la grande Communauté Humaine,*
« *il (le Rotarien) servira le principe, à l'heure actuelle vi-*
« *tal, pour l'avenir de notre civilisation, il servira la cause*
« *de la Paix par le concours qu'il apportera au rapprochement*
« *des peuples.* » (2)

Témoin, cet appel du Président du Club de Lyon, à la réunion du 6 décembre 1932, en faveur « des amitiés internationales » (3).

Témoin, les campagnes rotariennes en faveur de la Société des Nations, de l'Espéranto et du Comité des Loisirs.

Ainsi, le Président du Club de Sète faisait signer à la réunion du 7 décembre 1932, des bulletins d'adhésion à l'Association Française pour la Société des Nations. (4)

Et, c'est le Gouverneur Duperrey, dans son message de fin d'année qui, après avoir parlé de l'activité des Districts sur le plan international « terrain où le Rotary tient, à juste titre, à fournir un effort intense et de plus en plus fécond » (5) faisait un appel en faveur de la diffusion de l'Espéranto.

De son côté, le Frère Triou, du Club de Cannes (au cours de la séance du Club du 20 décembre 1932), proposait de sou-

(1) Voir R. I. S. S., n° des 15 Avril et 1er Mai 1935.
(2) Discours déjà cité du 14 Novembre 1932 à Reims.
(3) *Le Rotary*, n° 49, Janvier 1933, p, 22.
(4) *Le Rotary*, n° 49, Janvier 1933, p. 22.
(5) *Le Rotary*, n° 48, Decembre 1932, p. 4.

mettre un vœu au Gouverneur à l'effet : « de rendre obligatoire l'enseignement de l'Espéranto, dans les écoles. » (1)

Ce faisant, les Rotariens jouaient leur partie dans le grand orchestre m∴ qui inscrit toujours dans ses programmes « la question de la diffusion de cette langue internationale. »

D'autre part, c'est le Past-Président, Lucien Laine qui consacrait un long article à l'organisation collective des loisirs. (2)

Voici quelques échantillons du pathos, combien maçonnique, de ce Rotarien :

....

« A côté d'un travail organisé selon un plan, et en vue du « bien-être collectif, se posera la nécessité parallèle d'une or- « ganisation collective des loisirs. Et l'on peut déjà entrevoir « une image du monde futur : chaque individu aura sa part « — de plus en plus réduite — du travail commun. Plus d'oi- « sifs ni de semi-esclaves ; plus « d'hommes de peine » et « « d'intellectuels purs ». Chaque être aura la faculté d'épa- « nouir les dons qui lui sont propres. Ainsi pourra être réalisé, « sur le globe, une Hellade sans esclaves et sans maîtres.

« Nous ne verrons pas ce monde idéal, mais nous pouvons « en préparer l'avènement : aidons, encourageons cette ébau- « che que constitue le Comité National des Loisirs. Les mem- « bres du Rotary ont là un domaine d'activité tout trouvé puis- « que les mêmes aspirations les animent — synthétisées dans « notre devise : « Servir ».

« ... et la nouvelle civilisation qui naît dans le désordre actuel « possède déjà une force spirituelle capable de « l'animer » : « les idées de solidarité et de fraternité humaine, seules capa- « bles d'élever et de faire progresser l'humanité. »

Et M. L. Laine précisait que « les membres du Rotary ont là un domaine d'activité tout trouvé. »

Or, la « Revue des Lectures » (3) a donné sur ce Comité des Loisirs, les précisions suivantes :

« Le « Comité national des Loisirs » est matérialiste, athée, « ou du moins anticatholique, et essentiellement laïque, com- « me la « Fédération nationale des coopératives de consom- « mation » à laquelle il se rattache.

(1) *Le Rotary*, n° 49. Janvier 1933, page 21.

(2) *Le Rotary*, Décembre 1932, page 6.

(3) *La Revue des Lectures*, n° du 15 juin 1933.

« Ensuite, il est inspiré, manœuvré, et même dirigé par des « francs-maçons. Le président, M. Justin Godart, est franc-« maçon. Le secrétaire général, M. Auguste Fauconnet, est « franc-maçon. Nombre d'administrateurs sont francs-ma-« çons : parmi les membres du Conseil d'administration, « nous avons pu, d'après nos listes qui sont loin d'être com-« plètes, identifier onze francs-maçons. »

Témoin aussi cet article de « l'Européen » Yves Le Trocquer, en faveur de l'Union Douanière Européenne, qui exprimait le vœu (1) *« que tous les rotariens européens, amis « de la Paix, veuillent bien réclamer leur inscription à l'Offi-« ce qui, sous le titre : « d'Office de la Nationalité Euro-« péenne » vient d'être créé à Genève, pour enregistrer « l'adhésion « des premiers Européens ». »*

L'Européen Le Trocquer omettait, bien entendu, de dire quels étaient les rapports de l'Union Douanière Européenne avec Mr Otto-Wolff, marchand de canons allemand, de même qu'il oubliait de préciser que son « dévoué collaborateur et ami » Mr Lucien Coquet, secrétaire général de l'U.D.E., et promoteur de l'« Office de la Nationalité Européenne » est à la fois le beau-frère d'Otto-Wolff, et Franc-Maçon, membre de la Loge *l'Enseignement Mutuel* du Grand Orient.

Témoin encore l'appui donné par le Rotary international aux Francs-Maçons du Mexique et aux Soviets.

C'est ainsi que les Rotariens assemblés à Mexico, ont osé, en dépit des protestations des rotariens catholiques hongrois et irlandais, (2) envoyer à Calles, Franc-Maçon du 33e degré, « le boucher de l'Eglise » en ce pays, le télégramme suivant :

« Nous considérons comme un honneur de vous envoyer « un salut cordial et respectueux et nous sommes résolus à « coopérer avec votre gouvernement autant qu'il sera en no-« tre pouvoir. »

En ce qui concerne les Soviets, *La Croix*, à propos d'une convention rotarienne à Genève, a écrit : (3)

« Le Rotary-Club de Suisse a tenu vers la fin du mois der-« nier, à Genève, un Congrès qui avait pour programme la

(1) *Le Rotary*, n° de mai 1933.
(2) Protestations des 12 et 13 Avril 1935. Voir K. I. P. A. n° 5737.
(3) *La Croix*, n° du 15 août 1930.

« discussion de diverses questions internationales. Le tout se
« termina dans la salle de la Réformation par une cérémonie
« officielle, semi-liturgique, avec chants, prières et discours.
« Cette organisation, qui poursuit des buts économiques
« et très matériels avait, lors de ce même Congrès, argué de
« ces buts pour prendre une décision fâcheuse, inexplicable
« même ; une motion protestant contre la persécution so-
« viétique ayant été présentée, la majorité de l'assemblée re-
« fusa de la voter. Il ne fallait pas déplaire à Staline.
« Le Rotary-Club de Suisse tenta d'excuser son vote en se
« déclarant en dehors et au-dessus de toute confession. Que
« signifiait alors la cérémonie à la salle de la Réformation ? »

Pour répondre à cette question, il faut considérer que le Rotary, « au-dessus de toute confession », plane dans son ivresse de fraternité maçonnique.

On pend les catholiques du Mexique, on les fusille, le Rotary mexicain aide de tout son pouvoir à la sinistre besogne.

La Russie déchaîne sur tous les chrétiens de son empire la haine d'une persécution atroce. Quelques Rotariens en saisissent « la Convention », celle-ci demeure insensible, et cela, en réalité, parce que le rapprochement et l'accord avec les Soviets font partie du programme maçonnique.

Témoin également la motion présentée à la section secrète du Comité des Résolutions par le Rev. Y. R. Perkins, du Conseil de Bluffs (Iowa), et par M. August Williges de Sioux City, en Juin 1927, au Congrès des Rotary-Clubs, à Ostende, réclamant l'appui du Rotary pour :

« l'annulation et la destruction des groupes discordants à
« travers le Monde et l'abolition des frontières religieuses,
« économiques ou politiques. » (1)

Témoin enfin L'OBLIGATION DANS LAQUELLE S'EST TROUVÉ LE MARÉCHAL PÉTAIN, ALORS MINISTRE DE LA GUERRE, DE METTRE EN GARDE LES CHEFS DE CORPS DE NOTRE ARMÉE, PAR CIRCULAIRE EN DATE DU 12 NOVEMBRE 1934, CONTRE L'ACTIVITÉ DÉPLOYÉE PAR LES MEMBRES ÉTRANGERS DU ROTARY-CLUB POUR ENTRER EN RELATION AVEC NOS OFFICIERS.

Le Rotary, instrument d'espionnage, à cause même de sa direction internationale, voilà un fait qui, à lui

(1) *New York Herald*, 8 juin 1927.

seul. devrait non seulement faire réfléchir les Rotariens français, mais les décider à fuir les rangs de ces pacifistes qui travaillent, en définitive pour les ennemis de notre pays.

Le ROTARY-CLUB : Ses points de contact avec la F.·. M.·.

Condamné par les plus hautes autorités ecclésiastiques, le Rotary-Club a reçu, comme il se devait, l'approbation de nombreux journaux maçonniques.

L'Acacia pour le Grand Orient de France, le *Symbolisme* pour la Grande Loge, *l'Alpina* pour la Maçonnerie suisse, ont donné, tour à tour, un avis favorable au mouvement rotarien.

Et nombreuses sont les circonstances, dans lesquelles apparaît la collusion des Rotary-Clubs et des Loges.

La France-Catholique (1) a relevé certaines annonces de la Revue anglaise « The Rotarian » qui sont d'une saveur toute particulière :

« *Voici une réclame pour une école d'éloquence :* « *Voulez-vous apprendre à faire un speech devant* VOTRE CLUB « OU VOTRE LOGE ? *Venez à notre école conférencière.* »

« *En voici une autre pour un fabricant de drapeaux et d'us-* « *tensiles rituels :*

« « *Tous accessoires pour* LE CLUB OU POUR LA LOGE ».

« *Une des réclames les plus piquantes est celle de la So-* « *ciété Ketchum. Cette Société a pour but de procurer des* « *ressources aux œuvres. Il suffit de s'adresser à elle en lui* « *indiquant le but de l'œuvre et la somme que l'on désire.* « *Aussitôt, elle organise des campagnes de tracts, de jour-* « *naux, de conférences ; elle recueille les fonds et les trans-* « *met à ses clients.* OR, IL SE TROUVE, COMME PAR HASARD, QUE « LA PLUPART DES RÉFÉRENCES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ KET- « CHUM DANS LES COLONNES DE LA REVUE *The Rotarian*, SONT « RELATIVES A LA CONSTRUCTION DE TEMPLES MAÇONNIQUES :

« 96.500 *dollars trouvés pour une loge* » *et au-dessus, la* « *photographie de l'Etna Lodge n°932 à Etna (Pensylvanie).*

« *Plus de* 205.000 *dollars furent recueillis pour la Tuna* « *Lodge à Bradfort, soit* 5.000 *dollars de plus que l'on avait*

(1) *France Catholique* du 16 Mars 1933.

« *demandés. Campagne commencée le 23 juin, finie le 2 août,*
« *etc...* »

« *Et voici, par exemple, dans* The Rotarian *de septem-*
« *bre* 1930, *une récapitulation des campagnes d'œuvres de*
« *cette excellente Ketchum.* SUR VINGT-QUATRE « ŒUVRES »,
« ON TROUVE, A COTÉ D'UNE DEMI-DOUZAINE DE TEMPLES BAPTIS-
« TES, MÉTHODISTES ET LUTHÉRIENS, L'ÉDIFIANTE LISTE MAÇON-
« NIQUE SUIVANTE AVEC L'INDICATION DES DOLLARS TROUVÉS :

« *Tuna Lodge, Odd Fellows, Bradford,* 205.000 *dollars.*

« *Masonic Temple, ann Arbor, Michigan,* 199.000 *dollars.*

« *Masonic Country Club, Jackson, Michigan,* 127.000 *dol-*
« *lars.*

« *Findleter Masonic Temple, Détroit,* 100.000 *dollars.*

« *Masonic Temple, Association Milton Pa,* 83.000 *dollars.*

« *Masonic Temple, Adrian Michigan,* 65.000 *dollars.*

« *Masonic Temple, Corry Pa,* 52.000 *dollars.*

« *Masonic Temple, Watsontown, Pa,* 42.000 *dollars.*

« *On pourrait multiplier les exemples de ce genre. Mais*
« *aussitôt, une idée se présente : il s'agit là de la Maçonne-*
« *rie des Etats-Unis, beaucoup moins nocive, pense-t-on*
« *peut-être, que la Maçonnerie française.* NOUS CROYONS BIEN
« POUVOIR DIRE QUE LA MAÇONNERIE EST PARTOUT LA MÊME DANS
« SON ESSENCE, ET S'IL EST VRAI QUE LA MAÇONNERIE FRANÇAISE
« EST PRATIQUEMENT ATHÉE, TANDIS QUE L'ANGLO-SAXONNE EST
« ENCORE VAGUEMENT DÉISTE, L'EXTRAVAGANCE PSEUDO-RELIGIEU-
« SE DE CETTE DERNIÈRE AUX ETATS-UNIS, EST PARTICULIÈREMENT
« EXTRAORDINAIRE... (1)

... *Alors, être camarade intime avec les bâtisseurs de tous*
« *ces temples, non, non et non...* »

De son côté, le Bulletin de la Grande Loge espagnole, au moment où elle commençait la préparation de la Révolution, publiait le 11 janvier 1928, la note suivante :

« LE ROTARY-CLUB ET LA GRANDE LOGE DES ETATS-UNIS AU
« VÉNÉZUÉLA. — *Un représentant de la Franc-Maçonnerie ré-*
« *gulière de Caracas (capitale du Vénézuéla) a été spéciale-*
« *ment invité à une réunion tenue par le Rotary-Club, le* 15
« *août dernier. M. J. P. Reyes Zumeta y assistait comme re-*
« *présentant de la Grande Loge des Etats-Unis au Vénézuéla.*

« *M. Reyes Zumeta a été, de la part des membres du Ro-*
« *tary-Club, l'objet d'attentions particulières et fut compli-*

(1) Nous sommes tout à fait d'accord avec la rédaction de la *France Catholique.* N. D. L. R.

« *menté tout spécialement par Don Vicente Davila. Ces avan-*
« *ces ont été extrêmement sensibles à la Chambre Haute du*
« *Symbolisme Vénézuélien (c'est-à-dire aux chefs de la Ma-*
« *çonnerie écossaise dans le pays).*

« *Le Rotary-Club, institution établie dernièrement au Vé-*
« *nézuéla, a déjà mené à bien une grande partie de son vaste*
« *programme d'activité sociale ; mais ce n'est que tout ré-*
« *cemment que la Maçonnerie régulière de Caracas a ouvert*
« *ses portes au docteur Vincent Davila, qui nous a donné une*
« *remarquable conférence publique. Nous avons eu l'hon-*
« *neur, nous francs-maçons, d'y être désignés par le distin-*
« *gué leader de ce* Club comme les frères aînés des Rotariens
« et assurés qu'entre les loges et le Rotary, il y a des points
« fondamentaux de contact. »

Retenons cet aveu : « qu'entre les Loges et le Rotary, il y a des points fondamentaux de contact ». C'est le chef du Rotary Vénézuélien qui l'affirme à une Tenue blanche de la Grande Loge des Etats-Unis à Caracas et ce que reproduit, pour l'édification de ses lecteurs, le Bulletin Officiel de la Grande Loge Espagnole.

Un autre exemple, nous est fourni par le Bulletin Officiel de la « Ligue Internationale de Francs-Maçons », *La Herol-do*, (numéro du 3 octobre 1931) qui reproduit les propositions suivantes de la Ligue dans son Assemblée Générale du 12 Septembre 1931 :

« La Ligue Internationale des F.·.-M.·. » dont le Président est le F.·. Lennhof, Souv.·. G.·. Commandant du S.·. C.·. de Vienne, et le délégué pour les pays latins, le F.·. Engel (dit Plantagenet), décide :

« 1°) de témoigner sa sympathie et sa vive gratitude aux
« représentants des gouvernements qui travaillent à Genève
« pour l'établissement d'une paix durable et solide. Elle ex-
« prime sa très vive satisfaction de savoir que l'état de santé
« de M. Aristide Briand permet à ce vaillant champion de la
« Paix de reprendre sa haute et bienfaisante activité. Elle lui
« adresse ses remerciements bien sincères pour tout le travail
« fourni.

« Elle recommande avec instance à tous ses membres, le
« principe du désarmement et de l'Union Européenne.

« 2°) de créer un organe central chargé de dresser une liste « des anciens combattants adhérents à la Ligue ;

« 3°) la création dans les musées d'une section spéciale « réunissant toute documentation sur les horreurs de la guerre;

« 4°) QUE LA LIGUE SE FASSE REPRÈSENTER A LA MANIFESTATION « QUE DOIT ORGANISER LE ROTARY ;

« 5°) que les anciens combattants, membres de la Ligue, « n'entretiennent aucune relation avec la F.I.D.A.C. qui est « en opposition avec l'action universelle de la F.·.-M.·.. »

Voici le Rotary Club en excellente compagnie et bien à sa place.

Enfin, la Revuo Apologétique de Juin 1929 a, d'après la *Civilta Catholica*, donné la précision ci-après :

« « *La* Wiener Freimaurer Zeitung, *organe de la Grande « Loge de Vienne, dit, dans son numéro de* 1928, *qu'à Lon- « dres, il existe une loge spéciale, très florissante, réservée « aux membres du Rotary :* « die Rotary-Lodge der nur Mit- « glieder des Rotary-Clubs angehören » : *la « Rotary-Lod- « ge », à laquelle n'appartiennent que des membres du Ro- « tary-Club.*

Cette Loge rotarienne figure dans l'Annuaire de la Franc-Maçonnerie Universelle, publié par la Chancellerie de l'Association Maçonnique Internationale, à la page 261 de l'édition de 1932.

Elle a été fondée en 1920, porte le n° 4.195 et se réunit à Holborn Restaurant.

Voici quelques « points de contact », entre Rotary et Maç.·. que les Rotariens ne peuvent nier.

Il est facile de faire les mêmes rapprochements au sujet des symboles.

On connaît le rôle que joue dans la Maçonnerie les représentations symboliques.

Le Rotary-Club, où la Maçonnerie a pesé ses doses, n'emploie pas un très grand nombre de figures, mais celles qu'il utilise sont présentées sous un jour vraiment bien insolite. Qu'on en juge :

Voici la description de la roue rotarienne, emblème du mouvement : (1)

« The Monthly Letter *de mars* 1928 *donne la description « de la roue adoptée officiellement comme emblème du Ro- « tary :*

« *L'emblème officiel représente une roue dentée composée « de six rayons, de vingt-quatre dents et d'un moyeu avec « son trou de clavette. Une dent se trouve à l'extrémité de « chaque rayon et trois dents entre les rayons. La roue est « dessinée selon le plan déposé au Secrétariat du Rotary in- « ternational. Les deux mots « Rotary International » appa- « raissent dans deux des quatre parties concaves de la jante. « Lorsque la roue est debout, le mot « Rotary » apparaît « dans la dépression du haut qui occupe un espace d'environ « cinq dents, alors que le mot « International » apparaît « dans la dépression du bas qui occupe un espace d'environ « neuf dents et demi. De chaque côté et entre les deux dé- « pressions en question se trouvent deux autres parties con- « caves sans titre. Chaque espace entre deux de ces quatre dé- « pressions représente environ deux unités conformément au « plan mentionné ci-dessus ; l'espace entre les dépressions « et chaque bord de la jante est d'une unité et demi. Les « rayons sont de forme conique ; en coupe transversale, ils « sont de forme elliptique. Quand la roue est debout, « c'est-à-dire quand le nom de « Rotary » apparaît dans le « haut, la ligne divisant en parties égales les deux rayons « verticaux forme le diamètre vertical de la roue et divise en « deux le trou de la clavette qui a atteint à ce moment le « point le plus élevé de sa révolution. Les côtés des dents « sont légèrement convexes à l'extérieur, de sorte que l'es- « pace laissé entre les dents est à peu près correct au point « de vue mécanique.* »

On se demande à quoi peut bien rimer un pareil luxe de détails.

Le ritualisme des Loges est plein de ces puérilités. Nous avons simplement là un de ses échos.

Nous en trouvons un autre dans cet extrait de la Revue « Le Rotary » du 20 Décembre 1929 (organe officiel des Rotary-Clubs de France) n° 12, page 6 :

« Les Symboles du drapeau rotarien :

(1) D'après la « lettre mensuelle du Gouverneur » pour le 49e district France) n° 8, Avril 1928, p. 2.

« *Les couleurs du drapeau rotarien ont la signification sui-*
« *vante :*

« Le fond blanc *représente la pureté des motifs ou la sin-*
« *cérité. L'or symbolise l'amitié : de même que l'or a subi*
« *l'épreuve du feu, nous trouvons dans le Rotary des amis*
« *éprouvés. Comme le ciel entoure le globe, le bleu repré-*
« *sente l'esprit de « servir » qui anime le Rotary.*

« L'insigne rotarien *placé au milieu du drapeau, symbo-*
« *lise la force et le travail mutuel. Si une force se développe*
« *sur une onde, elle ne peut être transmise sans moyens*
« *appropriés. Le Rotary International, avec ses* 151.000 *mem-*
« *bres, et plus de* 3.210 *clubs dans le monde entier, est une*
« *force morale considérable dans l'Univers. Le Rotary Inter-*
« *national, c'est l'onde.*

« *Sa force ne pourrait pas porter des fruits sans son orga-*
« *nisation centrale minutieusement étudiée dont on peut se*
« *rendre compte par le Conseil international et les diverses*
« *commissions. Ils sont représentés par le* moyeu.

« *Les propositions d'action soigneusement élaborées par le*
« *Conseil international sont communiquées aux Gouverneurs*
« *des différents districts qui sont représentés par les* rayons.

« *Les Gouverneurs communiquent ces propositions à leurs*
« *Clubs, qui sont symbolisés par les* jantes *solides et ininter-*
« *rompues.*

« *Si le Rotary veut accomplir sa mission dans le monde,*
« *il doit faire sentir son influence au moyen d'actions publi-*
« *ques, et cela ne peut être réalisé que par les efforts indivi-*
« *duels des Rotariens. Ces derniers sont représentés par les*
« dents *de la roue.* »

Et, la « France-Catholique » qui reproduit cette description la fait suivre des commentaires suivants :

« *Si l'on reprend les éléments de cette explication symboli-*
« *que, on est immédiatement frappé du son très spécial*
« *qu'elle rend : « Le fond blanc représente la pureté des*
« *motifs ou la sincérité ». Cette pureté des motifs » laisse*
« *rêveur. Elle se confond avec cette « candeur » qui, d'après*
« *les rituels, est la première disposition nécessaire pour la*
« *recherche de la vérité maçonnique.*

« *Quant à cette étonnante « épreuve du feu », elle a évi-*
« *demment été suggérée par cette réponse du rituel maçon-*
« *nique à ceux qui frappent aux trois portes de la Loge :*

« D. — *Que vous a-t-on dit lorsque vous avez frappé ?*
« R. — *A la première, on m'a dit de passer ; à la deuxiè-*
« *me, on m'a dit de me purifier par l'eau ; à la troisième,*
« *on m'a dit de me purifier par le feu.* »

« *Si nous poursuivons la lecture du rituel, nous y voyons*
« *à maintes reprises, des expressions comme celles-ci :*

« *Comme saint Jean, que les anciens nommaient Janus,*
« *semble garder les portes du ciel, etc...* »

« *Comme ces instruments sont indispensables pour faire*
« *des constructions solides et durables, ils me rappellent les*
« *règles que je dois suivre...* »

« *N'est-ce pas là le pendant exact, avec une même tournure*
« *de phrase :*

« *Comme le ciel entoure le globe, le bleu représente l'es-*
« prit *de « servir » qui anime le Rotary* ».

« NOUS SOMMES BIEN EN PLEIN SYMBOLISME MAÇONNIQUE. *La*
« *langue en ressort d'ailleurs à plusieurs reprises dans les*
« *comptes rendus des clubs français. La Lettre Mensuelle du*
« *Gouverneur de mars* 1928 *nous indique que, à la réunion du*
« *Club de Lille du 7 février, « la barbe du président est au-*
« *jourd'hui portée par X..., le premier de ces deux « offi-*
« *ciers » étant grippé* ».

« *Quels sont ces « officiers », entre guillemets, dans une*
« *association de soi-disants « hommes d'affaires », sinon les*
« *officiers » qui, dans la langue maçonnique, sont les diri-*
« *geants de la loge ?*

« *Maçonnique aussi l'expression de « Rotariens Visiteurs »,*
« *que l'on trouve à toutes les pages des compte rendus de*
« *clubs et qui correspondent exactement aux « Frères visi-*
« *teurs » des loges.*

« *On pourrait multiplier les exemples de ce genre et voici*
« *la fin :*

« *Y... donna un coup de marteau sur la table. Chacun leva*
« *la tête : le marteau avait une résonance autre que celle que*
« *nous avons l'habitude d'entendre. D'où venait-il ? Ce mar-*
« *teau est en train de faire le tour du monde, avec son com-*
« *pagnon, Thomas Heil, rotarien de Santa Anna (Californie).*
« *Ses flancs arrondis portent gravés les noms des clubs où*
« *il a imposé silence et il se glorifie de ses services à trois*
« *Conventions Internationales.* »

« CE MARTEAU, QUI N'EST AUTRE QUE LE MAILLET AVEC LEQUEL
« LES MAÇONS RÈGLENT TOUTES LEURS CÉRÉMONIES, CLOT BIEN LE
« CYCLE DES SYMBOLES DONT LA MAÇONNERIE A IMPRÉGNÉ LE SCE-

« NARIO ROTARIEN QUI SE JOUE DANS TOUTES LES PARTIES DU MON-
« DE SOUS L'OBÉDIENCE DE CHICAGO, A L'OMBRE DE LA BANNIÈRE
« BLANCHE ET BLEUE DE LA « PURETÉ DES MOTIFS ».

« Pour toutes les raisons que nous venons de dire, cette « bannière ne nous inspire aucune confiance. Nous voulons « être courtois envers toutes les personnes, mais préférons, « jusqu'à plus ample informé, ne pas choisir nos amis de « cœur parmi ceux qui ont subi « l'épreuve du feu. »

De plus, il faut noter les comparaisons suivantes :

Dans l'organisation rotarienne, le Past-Gouverneur rappelle le Past-Master du 5° degré du Rite Maçonnique américain.

« La « Charte » octroyée à chaque Club rappelle celle que possède la plupart des Loges en Amérique, loges qui sont aussi désignées par des numéros comme les Clubs rotariens.

La « Convention » rappelle le « Convent » et les statuts du Rotary International désignent ses membres sous le nom de « Frères rotariens », etc...

Mais ce n'est pas seulement dans les faits et en comparant les symboles que l'on peut établir « les points de contact », c'est aussi par les hommes.

M. Raymond Haven de Kansas City, qui était, il y a peu de temps encore, président du Rotary International, était aussi Grand Junior Conseiller de l'Ordre maçonnique de Molay, et l'éditeur du magazine officiel de ce rite. Il y en a d'autres !

« Le Rotarian » donne un extrait du tableau d'honneur rotarien de Janvier 1933 :

« Ce mois-ci nous honorons .... Sam Poyntz « Cochran, parce que, à l'âge de 77 ans, il a récemment passé « l'examen au barreau de l'Etat du Texas, fait probablement « sans précédent dans les annales de l'Association américaine « du barreau et parce que membre du Rotary-Club de Dal- « las (Texas) depuis 1923, il a réalisé depuis lors 100 % de « présence aux réunions. Maçon du 33° degré, il a longtemps « été l'un des dirigeant de l'Hôpital du Rite Ecossais et de « l'Œuvre des Enfants Estropiés des Etats-Unis. »

Les services maçonniques au 33° degré sont ici égaux aux services rotariens à 100 % dans ce tableau d'honneur.

NOUS AVONS DIT PRÉCÉDEMMENT QUE LES 2/3 ENVIRON DES MEMBRES COMPOSANT LE COMITÉ DIRECTEUR DU ROTARY INTERNATIONAL ÉTAIENT FRANCS-MAÇONS.

Nous n'avons reçu, jusqu'à ce jour, aucune protestation. Mais ce n'est pas seulement à l'étranger que les M∴ hantent les Clubs rotariens.

En France, les Rotariens Maçons sont nombreux.

Pour ne citer que le Rotary-Club de Paris, on peut dire que le quart environ de ses membres appartient à la Franc-Maçonnerie.

Voici quelques-uns des noms de Rotariens français qui sont en même temps Frères :

ABADIE François, 32, Brd Pereire, 17e.
AGACHE Alfred, 11, rue Eugène-Flachat, 17e.
BAILLY Elisée, 15, rue de Rome.
BARNIER Emile, 1, rue de Belgrade, 7e.
BERJOT Jean-Jacques, 48, Brd Voltaire, 11e.
CAHEN Jean, 6, rue de Douai, 9e.
DEVRAIGNE Louis, 7, rue Gustave-Flaubert.
DORBON Louis-François, 91, rue Manin.
FRANCK Marcel, 9, rue Portalis.
JAQUET Seymour, 161, rue de Courcelles, 17e.
LEHMANN Maurice, 20, rue de la Baume, 8e.
LEVY Isaac, 42, Rue du Chemin-Vert, 11e.
MANUEL Henri, 27, rue du Faubourg Montmartre, 9e.
MARÉCHAL Victor, 67, Avenue Ledru-Rollin, 11e.
NARODETZKI André, 19, Boulevard Bonne Nouvelle.
PEREIRE André, 115, Avenue Henri-Martin, 16e.
POULOT Louis-Denis, 50 Avenue Philippe-Auguste, 11e.
RAPHAEL-SCHWARTZ, 96, Avenue des Ternes, 17e.
SCHNEEBERG Edouard, 43, rue de la Victoire, 9e.
TOLEDO (de) Maurice, 29, Avenue de Wagram.
VILLAIN Georges Léon, 10, rue de l'Isly, 8e.

Cette liste est loin d'être complète !...

CETTE « MINORITÉ AGISSANTE » FORME BLOC, REÇOIT DES CONSIGNES ET IMPOSE D'AUTANT MIEUX SA VOLONTÉ, QUE LES AUTRES MEMBRES DISPERSÉS, NE PERÇOIVENT PAS CE NOYAUTAGE SECRET.

(à suivre)

J. DE BOISTEL.

ROTARY-CLUB ET FRANC-MAÇONNERIE

(Suite)

Le ROTARY-CLUB : Ses Doctrines Maçonnico-Philosophiques

Dans nos précédents articles (1), nous nous sommes attachés à prouver les origines maçonniques du Rotary-Club ainsi qu'à démontrer que son organisation internationale était entre les mains de la Maçonnerie et nous avons enregistré cet aveu du Chef du Rotary vénézuélien consigné dans le Bulletin Officiel de la Grande Loge Espagnole, à savoir :

« *Qu'entre les Loges et le Rotary, il y a des points fonda-*
« *mentaux de contact.* »

Nous avons aussi illustré cette affirmation autorisée en rappelant quels étaient ces points de contact qui se manifestent dans les faits et par les hommes.

Cette filiation et ces rapprochements trouvent leur explication définitive dans la doctrine.

C'est l'avis, d'ailleurs, de la Revue Maçonnique *Alpina* (2) qui, annonçant une conférence faite en Loge sur le Rotary, constatait avec satisfaction que les Clubs rotariens renferment un grand nombre de Francs-Maçons et ajoutait cette phrase que les précisions que nous allons donner ne démentiront pas :

« *Ce qui du reste est facile à comprendre, étant donné les*
« *principes.* »

Quels sont donc ces principes ?

« *Notre plan, aurait proclamé* HARRIS, *le Fondateur du*

(1) Voir R. I. S. S., nº des 15 Avril, 1er Mai et 15 Mai 1935.
(2) *Alpina*, nº du 30 Avril 1927.

*« Rotary, exclut presque entièrement les Credo, glorifie l'ac-
« tion, ouvre la porte aux protestants, aux catholiques, aux
« juifs, aux chrétiens, aux bouddhistes. Le grand but que nous
« nous sommes fixés et que nous voulons ardemment attein-
« dre est de stimuler et de promouvoir l'entente, la bonne vo-
« lonté et la paix universelle ».* (1)

Le Rotarien, Hermann DONS, écrit :

*« La morale rotarienne n'a ni nationalité, ni religion, et
« n'appartient à aucun parti ; elle est étonnamment et stoï-
« quement neutre au sens le plus large et le plus hautement
« bienfaisant du mot ».* (2)

Et l'avocat Ranelletti, dans son livre *Il Rotary*, p. 74 :

« Le Rotary jouit d'une complète et absolue autonomie, comme programme, pensée et action, en dehors et au-dessus de n'importe quel lieu, de n'importe quelle prévention ou préjugé de caractère religieux, politique ou autre. Et de cette autonomie, nous sommes et resterons les gardiens jaloux. »

« *Nous voyons par là,* conclut « la Civilta » qui donne cette
« citation, *que la philosophie rotarienne met toutes les reli-
« gions, y compris le catholicisme, au même niveau et les con-
« sidère du même œil. Le rotarien, quelque foi qu'il professe,
« doit, comme rotarien, adopter un code de morale qui fait
« abstraction des prescriptions de toutes les religions positi-
« ves et se place au-dessus d'elles.* »

Tel est précisément le vice fondamental de la doctrine rotarienne.

Comme la pseudo-philosophie de la Maçonnerie, même anglo-saxonne, les principes rotariens visent à abolir, au moins de fait, la transcendance catholique.

Il s'agit, comme l'a écrit un rotarien français d'une véritable « architecture spirituelle ».

Architecture sans dogme ni croyance autres que le dogme de la neutralité absolue et de la croyance en la philosophie ro-

(1) Cité par la Revue Espagnole *Razon y fé* du 25 Septembre 1927, p. 5.
(2) *Indépendance Belge* du 9 Juin 1927.

tarienne, qui tend à assurer la paix universelle dans la fraternisation de toutes les races et de toutes les religions.

C'est ce qu'exprime admirablement la légende qui accompagne, dans la revue *The Rotarian* d'août 1930, page 31, une gravure parue dans la *Chicago Tribune*, à l'occasion des noces d'argent du Rotary.

Cette gravure montre une farandole de rotariens s'ébattant autour de notre planète. Le journal avait mis en exergue de sa gravure :

« *En vingt-cinq ans, le Rotary a encerclé le globe.* »

Et la revue rotarienne a ajouté la légende :

« *Races et croyances fondues dans une ivresse de camara-*
« *derie à la Convention de Chicago.* »
« *Ces mots*, écrit la France Catholique (1), *avec leur souf-*
« *fle religieux, mais d'une pseudo-religion issue du synchré-*
« *tisme de toutes les religions, expriment admirablement*
« *l'idée maîtresse du rotarisme lorsqu'on laisse — mais*
« *est-il possible de faire autrement — l'esprit maçonnique*
« *parler par sa bouche ?* »

Actuellement, la doctrine rotarienne est condensée dans une plaquette intitulée : « Synopsis du Rotary ».

Ce synopsis donne la définition suivante du Rotary-Club :

« *Le Rotary-Club est une Association libre d'hommes qui*
« *se réunissent une fois par semaine pour déjeuner ou pour*
« *dîner ensemble.* »
« Si on poursuit la lecture du *Synopsis*, on arrive à la ré-
« solution 34, qui a été adoptée par le quatorzième Congrès
« International du Rotary, à Saint-Louis, en juin 1923, et qui
« demeure la charte fondamentale du système :
« *Le Rotary International, réuni en son quatorzième Con-*
« *grès, décide, pour la gouverne des Rotary-Clubs et des ro-*
« *tariens, d'assujettir l'activité du Rotary aux principes sui-*
« *vants, reconnus et acceptés comme fondamentaux :*

« 1. — *Dans son essence, Rotary est une philosophie de la*
« *vie pratique qui essaie de réconcilier les deux penchants*
« *antagonistes existant dans l'homme : le désir de bénéficier*

(1) *France Catholique* du 18 Février 1935.

« *pour soi-même et le devoir (avec l'impulsion qui s'ensuit)* « *de servir son prochain. Cette philosophie du Service,* « *Soyez serviable, non égoïste », est basée sur le principe* « *que « celui qui sert le mieux est aussi celui qui profite le* « *plus.* »

On se trouve donc là en présence, non pas de questions techniques concernant le développement du commerce ou de l'industrie mais devant une Association se proposant de mettre en circulation une certaine morale utilitaire qui veut que « plus on rend service, plus on a profit. »

Et l'on ne peut s'empêcher de constater que cet aphorisme est calqué sur celui-ci, emprunté au Code Maçonnique :

« Rapporte tout à l'utilité de tes Frères, c'est tra-« vailler pour toi-même.

Ces principes sont ceux qui animent toujours « l'esprit rotarien » même en France.

Le Gouverneur Duperrey, lors du discours qu'il prononça au cours de la réunion de la remise de la Charte au Rotary-Club de Reims, le 14 novembre 1932, s'est chargé de rappeler aux Rotariens français les principes du « Synopsis », en ces termes :

« *Ce groupement réunit des hommes de bonne volonté,* « *appartenant à toutes les confessions, des commerçants, des* « *industriels, des agriculteurs, des représentants de toutes les* « *professions libérales, des médecins, des savants et des artis-* « *tes, tous pénétrés de la valeur idéale de notre devise :* « *Servir* ».

Cette devise n'est pas nouvelle.

Elle est journellement commentée dans toutes les publications maçonniques anglaises ou américaines.

Dernièrement encore, la Revue Maçonnique *The Freemason* du 31 décembre 1932, page 413, publiait un article destiné à rappeler aux FF.·. l'importance du mot « Servir » Elle imprimait :

« *La recommandation faite à l'initié de donner à sa vie le* « *but de* servir *ne peut manquer de faire impression même* « *sur les natures les moins imaginatives.* »

D'autre part, ce qui frappe le plus à la lecture des publications rotariennes, par ailleurs si pauvres d'idées, c'est l'emploi que ces hommes « stoïquement neutres » font à tout propos et surtout hors de propos d'UNE CERTAINE PHRASÉOLOGIE PSEUDO-RELIGIEUSE.

Cette antithèse, « profiter, servir », « servir, profiter », sert de thèmes à d'innombrables élucubrations rotariennes.

C'est elle qui doit surexciter, à chaque instant, l'ambition de tout Rotarien à ce perfectionnement individuel et collectif dans « l'idéal humain » qui souffle « l'Esprit de Rotary ».

On peut lire, par exemple :

« *L'Esprit de Rotary* » *est la puissance qui influence les*
« *Rotariens et les rend meilleurs à tous les points de vue,*
« *en faisant d'eux de meilleurs amis, de meilleurs compéti-*
« *teurs, de meilleurs maris, de meilleurs frères et sœurs, de*
« *meilleurs citoyens.* »

« Et « *Esprit de Rotary* » multiplie ses suggestions de mo-
« ralisation pseudo-religieuse chez ceux que « *l'on a sacrés*
« *rotariens.* » (Le Rotary du 20 mars 1930, p. 8), ceux qui
« ont comme croyance commune « *la croyance à la philoso-*
« *phie rotarienne* » (*Synopsis*, p. 7) ; ce seront des « *apô-*
« *tres* » (*passim*) ; ils porteront « *un message* » (*passim*),
« partant pour le Congrès mondial, ils seront « *les pèlerins*
« *de Minnéopolis* » ; « *ayant la foi du pèlerin* » leur chan-
« tera le poète de Saint-Etienne, ils enseigneront « *le caté-*
« *chisme de la bonté* » (idem) ; dans la nuit de Noël 1926,
« la nuit du réveillon, comme dit le Club de Lille : « *deux*
« *d'entre eux s'en iront porter l'évangile rotarien aux peu-*
« *ples... du Rat Mort et, grâce à leur chaude éloquence, s'en*
« *reviendront l'escarcelle pleine, au profit d'une caisse de se-*
« *cours anémiée* ». (1)

On voit que « Esprit de Rotary » souffle où il veut et il est extrêmement curieux de voir ces infiltrations cheminer à travers quantité d'écrits rotariens et, imprégner, à doses variables, suivant les temps et les lieux, le langage, le symbolisme et les consignes d'activité.

Voulons-nous d'autres exemples. Lisons cet extrait de la Revue du Rotary français du 20 mars 1930 rendant compte

(1) Ces citations sont rappelées par *La France Catholique* du 16 Mars 1935.

d'une conférence faite à Liège le 30 décembre 1929. L'orateur, parlant des principes moraux du Rotary, s'exprime ainsi :

« *Souvent j'ai entendu dire : c'est l'application de la vieille* « *règle d'or : ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez* « *pas que l'on vous fît.*

« *En examinant cette formule de plus près, en voulant l'ap-* « *pliquer au Rotary, j'en ai conclu que c'était bien là toute* « *la base. Mais j'estime que cette formule ne peut être prise* « *dans le sens négatif, elle doit au contraire être interprétée* « *dans le sens positif. Et dès lors elle se modifie de la façon* « *suivante : Faites à autrui ce que vous voudriez que l'on* « *vous fît.* »

Comment ne pas confronter ce passage avec cet extrait du rituel maçonnique fixant l'allocution qu'adresse le Vénérable au profane admis à l'initiation :

« *N'oubliez en aucune circonstance de votre vie ce précep-* « *te, qui est le fondement de toute morale :* « *Ne faites pas* « *à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait.* » « *Pénétrez-vous aussi de cet autre précepte que la F∴-M∴* « *a cru devoir y ajouter :* « *Faites à autrui ce que vous vou-* « *driez qu'on vous fît.* »

Nous pourrions multiplier ces rapprochements. Ils abondent, et ils s'expliquent.

C'est que les Rotariens doivent être les continuateurs de ces « *réformateurs* » qui, selon le Fr∴ Harris, fondateur du Rotary, s'efforcèrent, dès les origines lointaines de l'Humanité, « *de lutter pour plus de foi, plus d'espérance, plus de charité.* »

Vertus chrétiennes ? Non pas.

Mais célèbre trilogie de la doctrine des Roses-Croix.

Pour terminer, lisons ce court message du même F∴ Harris au Congrès de Minnéapolis ; nous nous rendrons compte, mieux encore, du Messianisme rotarien :

« *Enfin, vient le jour, le Grand Jour, où les gens des plai-* « *nes se réunirent sur la colline et purent regarder le ciel,* « *sans cependant abandonner les problèmes de la vie courante* « *des plaines.* »

Ce Grand jour, avec ses majuscules, n'est autre, — le contexte l'indique — que le jour de naissance de CE NOUVEAU MESSIE QU'EST LE ROTARY.

« *Il est étonnant*, remarque, avec raison, la France-Catholi-
« que (1), *que les catholiques aventurés dans cette affaire, ne*
« *sentent pas davantage le son faux que rendent ces simulacres*
« *vidés de tout contenu essentiel.* »

J. DE BOISTEL.

(*à suivre*).

(1) *France Catholique* du 23 Février 1935.

ROTARY-CLUB ET FRANC-MAÇONNERIE

CONCLUSION (1)

En résumé, loin de poursuivre des buts économiques et matériels, LE ROTARY AFFICHE DES PRINCIPES ESSENTIELLEMENT SPIRITUELS « **en dehors et au-dessus de toutes confessions** »

Comme la Franc-Maçonnerie DONT IL N'EST QU'UN INSTRUMENT, le Rotary-Club prêche une **fraternité égalitaire,** une **solidarité universelle.**

Il s'efforce de recommander une MORALE NATURELLE, UTILITAIRE, dépouillée de toutes sanctions divines.

Cela sous couvert d'une soi-disant NEUTRALITÉ « rigoureuse » et « stoïque ».

Cette déclaration officielle de neutralité devrait à elle seule, éloigner les catholiques des rangs rotariens.

Tous les Papes n'ont-ils pas, en effet, dénoncé les sociétés neutres, comme par exemple, Léon XIII dans sa Lettre au Peuple Italien :

« *Il faut tenir d'une façon générale*, écrivait-il, *ces associa-*
« *tions (les sociétés neutres) pour suspectes et les éviter par*
« *ce qu'elles peuvent trop facilement être dominées et diri-*
« *gées par la Franc-Maçonnerie* ». (1)

Quelle prescience !

Dans le cas du Rotary-Club le doute n'est même pas permis quand on considère, comme nous venons de la faire au cours de cette étude, qu'indépendamment de la doctrine : LE ROTARY-CLUB A ÉTÉ CREE PAR TROIS FRANCS-MAÇONS, QU'IL FUT PARTOUT DIFFUSÉ GRACE A L'APPUI DE LA MAÇONNERIE, QU'IL EST ACTUELLEMENT DIRIGÉ PAR UN COMITÉ DE DIRECTION INTERNATIONAL COMPOSÉ DE MEMBRES INFÉODÉS A LA SECTE.

Et, si aux preuves précédemment administrées, il en fallait

(1) Voir R. I. S. S., nº des 15 Avril, 1er Mai et 15 Mai, 1er Juin 1935.
1) *Actes de Léon XIII*, Edition de la Bonne Presse, T. III, p. 168.

ajouter encore une nouvelle, nous la trouverions sous la plume du rédacteur *bien informé* de la France-Catholique qui donne la source de ces renseignements, ainsi qu'il suit :

« *Nous affirmons et ceci après études en Loges et auprès* « *des plus hautes autorités maçonniques, que, en noyautant* « *le Rotary, elle (la F∴-M∴) veut aller sûrement* ». (1)

C'est-à-dire, — après les avoir attirés par SNOBISME ou IGNORANCE, — circonvenir des esprits qu'elle n'avait aucune chance de pouvoir séduire à visage découvert.

Aussi, faisons-nous entièrement nôtre cette conclusion du même rédacteur :

« *Catholiques et vous, honnêtes gens profanes, elle (la F∴-* « *M∴) a besoin de vous dans cette association (le Rotary)* « *fondée suivant ses principes, parce qu'elle ne peut plus vous* « *atteindre directement que là.*

« *Vous n'avez qu'une chose à faire : Quitter ce foyer qui* « *n'est vraiment pas le vôtre et si vous êtes chrétiens, vous* « *réunir dans la maison chrétienne.* »

J. DE BOISTEL.

(1) *La France-Catholique* nº du 30 Mars 1935

SOROPTIMISME

SOROPTIMISME est une contraction — américaine — des deux mots latins *sorores-optimæ*, les sœurs les meilleures.

Il s'agit en réalité de femmes de toutes races et de toutes religions se distinguant seulement par la diversité de leurs professions, groupées en SOROPTIMIST-CLUBS.

Cette association qui vit le jour, aux Etats-Unis, s'est implantée à Londres et à Paris en 1924.

Depuis 1928, la France a fondé des clubs semblables : à Vienne, à Berlin et à Genève.

En 1934, il existait, dans le monde, plus de cent soroptimist-clubs.

La brochure de propagande porte :

« *Le Sporoptimist-Club comme le Rotary-Club est une importation américaine. Mais alors que le Rotary est resté dé-* « *pendant de l'Amérique administrativement et financière-* « *ment, le Soroptimist-Club apporté en Europe en 1924 a su* « *par de successives organisations, se ménager une complète* « *autonomie, ne gardant avec l'Amérique qu'un esprit, une* « *amitié et un idéal communs.* »

La même brochure porte, ajouté à la main :

« LES RELATIONS AVEC LE ROTARY SONT EXCELLENTES. »

CE QUE NOUS AVONS DIT DU ROTARY S'APPLIQUE DONC AU SOROPTIMIST-CLUB.

Si l'on parcourt, de plus, les noms des adhérentes de la région parisienne, on y relève, comme pour le Rotary, un nombre respectable de Sœurs maçonnes, comme les SS.·. Yvonne NETTER, BURAT, ANDRIEUX, MINIER, KOPPE, SCHREIBER, MOREL, CARPENTIER, NOEL, ROUX, LEHMANN, LAURENT, TERRIER, GAUTHIER, NICANOR, etc...

Voici mises en garde celles qui sont ou désireraient devenir des adhérentes de ce Rotary-Club féminin.

J. B.

ROTARY-CLUB SOROPTIMIST-CLUB et F∴-M∴

Nos articles sur le Rotary-Club et le Soroptimist-Club (1) ont fait beaucoup de bruit, et, par répercussion, ils ont causé *beaucoup d'émoi* dans les milieux visés. Nous le comprenons aisément... et nous nous en réjouissons. C'est la preuve que nous avons touché juste !

Le premier, M. Alex O. Potter, secrétaire européen du « Rotary-International » demeurant à Zurich (Suisse) a envoyé par ministère d'huissier, à *l'Action Française* (2) qui avait reproduit une de nos informations, une lettre dans laquelle il affirme « qu'il n'est pas franc-maçon et qu'il ne l'a jamais été. »

Nous avions écrit :

« *...Les directives générales sont transmises en Europe par l'intermédiaire d'un « Comité Consultatif » qui est dirigé de Suisse par le Dr Alex O. Potter, 21, rue Borsewstrasse, à Zurich. Deux correspondants nous affirment que le Dr Potter est franc-maçon. Dans l'impossibilité où nous nous sommes trouvés de vérifier matériellement le fait, nous attendrons le démenti qu'il ne manquera pas de nous envoyer, si le renseignement est inexact, et nous nous empresserons de rectifier...* »

Le démenti que nous avions nous-mêmes sollicité est venu M. O. Potter affirme qu'il n'appartient pas à la Secte et nous l'en félicitons.

Il ajoute qu'il « n'existe ni de près, ni de loin, aucun lien entre le Rotary-Club et la Franc-Maçonnerie. »

Simple affirmation qui est *contredite par tous les faits et toutes les preuves* que nous avons rassemblées au cours de nos études. (3)

(1) Voir R.I.S.S., numéros des 15 avril, 1er et 15 mai, 1er et 15 Juin 1935.

(2) Voir *L'Action Francaise* du 29 mai 1935.

(3) Ces articles ont été réunis en une brochure en vente 11 bis rue Portalis, au prix de 2 francs.

Notre contradicteur a procédé par dénégation parce qu'il *ne pouvait rien répondre aux précisions fournies.*

Quant aux dirigeants ou américains ou français du Rotary, ils ont préféré se réfugier dans un silence prudent.

En se taisant ils ont avoué.

Il reste donc établi que le Rotary-Club a été créé par trois Francs-Maçons ; qu'il s'est répandu *de par le monde, grâce à l'appui de la F∴-M∴ ; qu'il est actuellement dirigé par un Comité de Direction International composé de membres inféodés à la Secte ; qu'il propose à ses adeptes un code moral presqu'en tous points semblables à celui des F∴-M∴ ;* qu'il *professe une soi-disante neutralité,* condamnée par l'Eglise ; *que Rome même, par une décision de la Sacrée Congrégation Consistoriale, a interdit aux clercs, non seulement de faire partie de l'association rotarienne, mais même d'assister à ses réunion ;* qu'enfin le chef du Rotary Vénézuelien a avoué au cour d'une tenue blanche de la Grande Loge des Etats-Unis à Caracas, que les maçons étaient « les FRÈRES AINÉS DES ROTARIENS » et confirmé « QU'ENTRE LES LOGES ET LE ROTARY, IL Y A DES POINTS FONDAMENTAUX DE CONTACT. »

Ces positions acquises, il reste que les deux autres protestations que nous avons reçues ont trait à de simples questions de personnes.

Ainsi par ministère de M. Chassagne, huissier, M. Louis Poulot a cru devoir nous faire tenir cette sommation, en date du 10 juillet 1935.

« Monsieur,

« Dans son numéro du 15 mai 1935, sous le titre « Rotary-Club et « Franc-Maçonnerie », page 315, votre revue publie une liste des mem- « bres du Rotary français, qui, d'après vous, seraient en même temps « francs-maçons.

« J'y relève mon nom.

« Je ne sais dans quel intérêt vous vous êtes permis de le citer. Tou- « jours est-il que je vous avise que je ne suis pas etque je n'ai jamais « été franc-maçon.

« Veuillez, en conséquence, publier cette rectification dans votre Revue « conformément à la loi et noter que, d'autre part, je vous assigne de- « vant les Tribunaux, en réparation du préjudice que vous m'avez causé. »

« Louis POULOT ».

Nous n'avons jamais reçu l'assignation dont M. Poulot

nous menaçait (1). Serait-ce parce que M. Poulot a appris que nous possédions une référence dont voici le texte copié dans le *Répertoire maçonnique* édité par *l'Association anti-maçonnique de France* pour l'année 1910 (p. 608) :

POULOT (Albert Denis) négociant, 50, avenue Philippe-Auguste (B.·. H.·., 1891).

même nom, même adresse, mêmes prénoms, sauf un, Albert à la place de Louis. Nous donnons acte à M. Poulot Louis Denis de sa dénégation. Mais, si ce n'est pas M. Poulot qui a été initié aux secrets de la F.·.-M.·., qui est-ce ? Son père ? Son frère ? De toutes façons, quelqu'un qui le touche de très près.

Dès lors, nous conseillons à M. Poulot de se montrer indulgent envers sa famille. En nous menaçant des foudres judiciaires, parce qu'il estime la qualité de franc-maçon injurieuse — c'est son proche parent qu'il atteint ! ! !

Voici pour le Rotary-Club : Deux rectifications personnelles sur une quantité de noms cités. C'est peu.

Passons au Soroptimist-Club.

Notre secrétaire générale a reçu la visite de Mme Kempf-Berthelot, présidente du club français.

Madame la Présidente s'est élevée avec force contre nos informations. Elle affirma que le Soroptimist-Club n'avait aucun lien avec le Rotary et partant avec la F.·.-M.·. que de nombreuses adhérentes, citées comme sœurs, n'avaient jamais fait partie de la Secte ; entre autres, dit-elle, Mlle Koppe, une de ses amies.

Elle quitta nos bureaux, menaçante, et .... le 8 juillet dernier, nous avons reçu d'elle la lettre recommandée dont la teneur suit :

SOROPTIMIST-CLUB DE PARIS
Union Féminine Professionnelle
10 rue Lincoln — 8 juillet 1935.

Recommandée

« Monsieur Boidin, (*sic*)

« Je relève, dans le numéro du 15 juin de la Revue Internationale des

(1) Cette note était imprimée quand M. Poulot nous a fait délivrer une assignation où il nous réclame 100.000 fr. de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel et moral considérable que notre affirmation lui aurait causé. J. B.

« Sociétés secrètes, un article, page 391, intitulé « Sorostimisme » (*resic*)
« et visant le Soroptimist-Club que j'ai l'honneur de présider.

« Cet article tendancieux *demande* une rectification. Vous voudrez bien « noter que le Soroptimist-Club n'a aucun lien avec la Franc-Maçonnerie. Notamment Mmes BURAT, ANDRIEUX, MINIER-COULAUD, « SCHREIBER, CARPENTIER, NOEL, ROUX, LEHMANN, LAURENT, « TERRIER, etc..., ne font pas partie de cette secte et protestent de la « façon la plus énergique contre cette imputation.

« Vous voudrez bien faire paraître dans le prochain numéro de votre « revue, cette présente lettre et que vous ne nous mettrez pas dans l'obli- « gation d'exiger cette insertion conformément à la loi.

« Recevez, Monsieur, mes sincères compliments.

« La Présidente :
Signé : L. KEMF-BERTHELOT. »

Il n'est plus question dans cette lettre des liens qui n'auraient jamais existés entre le club qu'elle dirige en France et le Rotary-Club. C'est qu'en effet, la brochure imprimée en 1932 sous le titre : « Le Soroptimist-Club » débute par ces mots :

ORIGINE — HISTOIRE ET CONSTITUTION

« *Le Soroptimist-Club,* **comme le Rotary-Club** *est une importation américaine.* »

Et que, la même brochure, que nous avons dans nos collections, porte, ajouté à la main :

« **Les relations avec le Rotary sont excellentes** ».

La cause est entendue et ce que nous avons dit des infiltrations maç∴ au sein du Rotary-Club s'applique au Soroptimist-Club.

Dans la lettre ci-dessus, il n'est pas non plus fait mention du nom de Mlle Koppe.

C'est que notre référence était juste (1), et que l'amie de la Présidente avait été contrainte de lui avouer ses mauvaises fréquentations ! !

Quant aux autres protestataires, nous ne pouvons faire mieux que de leur donner acte de leurs affirmations tout en reproduisant cependant les références que nous possédons.

BURAT	S∴ BURAT, de Gurgy, de la L∴ *Marie-Bonnevial* (B∴ B∴ M∴ 135).
ANDRIEUX	S∴ ANDRIEUX, de la L∴ *Harmonie,* (B∴ B∴ M∴ 39).
MINIER-COULAUD	S∴ MINIER, de la L∴ *La Nouvelle Jérusalem* (Adoption) B∴ H∴ 417, 1923).

(1) S∴ A. KOPPE, directrice de la Maison maternelle, compte-rendu du Convent de 1929 (*La Franc-Maçonnerie féminine*) par Switkow, p. 72.

SCHREIBER	Mme SCHREIBER, conférencière en Loge, *L.·. Minerve*. (B.·. H.·. du 6 mars 1932, p. 22).
CARPENTIER	S.·. CARPENTIER, de la L.·. *Georges-Martin*. (B.·. B.·. M.·. 181).
Le Dr S. NOEL	S.·. NOEL (Suzy). Conférence de la « S.·. d'éloquence » à la L.·. *Le Libre Examen* (Adoption). (B.·. H.·. 709, 1930, p. 15). — Conférence à la même L.·., le 7 juillet 1930, sur « *l'amour au point de vue philosophique* . »
ROUX	Trois références concernant une S.·. ROUX. (B.·. B.·. M.·. 17, 34, et 35).
LEHMANN	S.·. LEHMANN, oratrice de la L.·. *Espérance*. (B.·. B.·. M.·. 195).
LAURENT	Mlle LAURENT demande son admission à la L.·. *Bienfaisance* (Adoption), le 11 janvier 1927 (B.·. H.·. 573).
TERRIER	S.·. TERRIER, de la L.·. *Concordia* (B.·. B.·. M.·. 129).

Il est inutile de donner les références des SS.·. KOPPE (déjà nommée), Yvonne NETTER, MOREL, GAUTHIER et NICANOR, qui n'ont élevé aucune protestation, parce qu'elles ne le pouvaient sans doute pas.

Nous ne mettons pas en doute la parole des protestataires; nous devons cependant faire remarquer, à notre décharge, combien ces similitudes de noms facilitaient la confusion.

Au reste, nous n'avons pas publié toutes les listes que nous possédons et que serait-ce si nous donnions les noms des Frères qui ont pour épouses des adhérentes du Soroptimist-Club ?

Comme pour le Rotary, il existe un noyau maçonnique chargé de maintenir les doctrines et de transmettre les mots d'ordre....

Bien que les questions de personnes nous intéressent peu, car elles sont secondaires, nous ferons peut-être, un jour, cette publication.

D'ailleurs, nous n'en n'avons pas fini avec ces deux Clubs pro-maçonniques. Notre dossier n'est pas épuisé...

J. DE BOISTEL.

UN PROCÈS DE LA RISS

ou les petites vengeances des Rot ary-Clu

La R.I.S.S. a eu son procès comme Mgr Jouin avait eu les siens. C'est la rançon de la lutte et la preuve que les coups portent.

Dans les numéros des 15 avril, 1er et 15 mai, 1er et 15 juin 1935, la R.I.S.S. avait publié, sous la signature de son excellent collaborateur, M. de Boistel, une étude critique très vigoureuse sur les Rotary-Clubs. Cette étude eut un retentissement considérable, surtout dans les milieux catholiques, qui se laissaient entraîner dans le sillage des Rotary-Clubs, et l'on conçoit pourquoi.

On y révélait, en effet, que cette association à forme inoffensive, soucieuse en apparence de grouper dans chaque ville les élites de chaque profession, était en réalité une association fondée par des Américains, obéissant, même pour la France, à un Comité directeur international, et qui avait été mise en suspicion par les plus hautes autorités ecclésiastiques des pays où elle s'était le plus intensément développée, en particulier dans l'Amérique même, par la Sacrée Congrégation consistoriale.

En Angleterre, le Père Cahill avait écrit dans *The Fortnightly Review* : « Le Rotary Club est un type d'association ma« çonnique imparfaite, parfois appelé F.·. M.·. blanche, orga« nisé par les F.·. M.·. pour l'interpénétration maçonnique de « la société chrétienne ».

Et en France, *La France Catholique*, organe de la Fédération Nationale Catholique, dont le président est le Général de Castelnau, écrivait dans son numéro du 30 mars 1935 : « Le Rotary « est à la maçonnerie anglo-saxonne ce que la Ligue des « Droits de l'Homme est à la maçonnerie française ».

Les Rotary Clubs qui publient des journaux, des revues, et qui possèdent de grands moyens financiers pour les répandre pouvaient parfaitement se défendre par les mêmes procédés qui étaient employés pour les attaquer, user du droit de ré-

ponse, montrer l'inanité des accusations portées contre eux. Au lieu d'agir ainsi nettement, clairement, suivant les usages admis dans les pays, dits de libre discussion comme le sont les pays anglo saxons, les Rotary préfèrent user d'un procédé oblique qui est bien dans la manière de la secte franc-maçonnique, avec laquelle ils se défendent cependant d'avoir une attache quelconque.

Pour montrer comment les Rotary Clubs sont farcis de francs-maçons, l'auteur des articles avait cité quelques noms de francs-maçons rotariens, relevés sur les listes des Rotary Clubs.

Les dirigeants des Rotary Clubs réussirent à mettre la main sur l'un des personnages cités ainsi, et à lui faire intenter un procès en diffamation contre la R.I.S.S., sous prétexte qu'il aurait été cité à tort comme franc-maçon. Il réclamait une sévère sanction pénale contre le gérant de la Revue et cent mille francs de dommages et intérêts.

Me Appleton, ancien Président des Rotary Clubs, de France, se dérangea lui-même pour plaider l'affaire de son frère rotarien. Peine perdue. Le tribunal correctionnel de la Seine débouta purement et simplement le sieur P. de sa plainte et de sa demande en dommages et intérêts.

Les Rotary Clubs revinrent à la charge et firent appel. P. fit plaider qu'il était gravement atteint dans ses sentiments patriotiques parce que dans l'article on reprochait aux rotariens d'être dirigés par des étrangers, et qu'on y faisait état d'une circulaire — non contestée d'ailleurs — du Maréchal Petain, alors Ministre de la Guerre, mettant en garde les chefs de Corps contre l'activité déployée par les membres *étrangers* du Rotary-Club (ce qui ne visait pas le sieur P.), pour entrer en relation avec nos officiers.

Il alléguait qu'il n'était pas franc-maçon, quoique un M. P. demeurant à la même adresse, ait figuré sur tous les répertoires maçonniques publiés avant la grande guerre, et notamment sur le répertoire de l'abbé Tourmentin.

Finalement, la Cour d'Appel de Paris, pour des raisons que la R.I.S.S. ne veut pas apprécier, prononça une condamnation de principe égale à vingt-cinq francs d'amende et accorda au sieur P. trois cent francs de dommages et intérêts sur les cent mille qu'il réclamait.

La R.I.S.S. se pourvut en Cassation, sans espoir, puisque la Cour de Cassation ne juge pas les faits mais les irrégularités de forme et les erreurs de droit, mais afin qu'on ne puisse pas

lui reprocher de n'avoir pas usé jusqu'au bout de ses moyens de défense.

L'affaire était encore pendante devant la Cour de Cassation lorsqu'une amnistie supprima toute discussion quant au fait délictueux. Seule survécut l'indemnité de trois cent francs allouée au sieur P.

Jamais la R.I.S.S. n'aurait songé à entretenir ses lecteurs de cet épisode de la lutte anti-maçonnique, sans intérêt pour eux, si quelques-uns d'entre eux ne lui avaient signalé que quelques journaux avaient publié récemment l'information suivante :

« UN MEMBRE DU ROTARY CLUB FAIT CONDAMNER SES DIFFAMATEURS. »

« Dans le numéro du 15 mai 1936 de la Revue Internatio-
« nale des Sociétés Secrètes, dont M. Louis Bodin est le gé-
« rant, M. Marie-Jacques de Boistel a publié un article très vif
« contre l'association dite : « Rotary Club », et dans lequel
« M. P. était nommément désigné comme appartenant à ce
« groupe ».

« Par arrêt rendu le 7 novembre 1936, la cour d'appel de
« Paris condamna les auteurs de l'article pour diffamation
« par la voie de la presse et complicité, chacun à vingt-cinq
« francs d'amende, et solidairement, à des réparations civiles.

« Tous deux ont déféré cet arrêt à la cour de cassation aux
« fins d'annulation ».

« Leur pourvoi a été rejeté, la diffamation dont s'est plaint
« M. P. n'étant pas discutable et tombant sous le coup de
« la loi ».

Il convenait donc d'éclairer les amis de la R.I.S.S. sur la portée exacte de cet entrefilet manifestement inséré à la demande des dirigeants des Rotary Clubs.

On voit que tout à peu près y est faux. L'article de la R.I.S.S. n'est pas du 15 mai 1936, mais du 15 mai 1935. Le communiqué rotarien passe sous silence le jugement du tribunal correctionnel de la Seine et les conditions dans lesquelles la Cour d'Appel a statué.

Il glisse sur l'importance des réparations obtenues. Il laisse entendre que M. P. aurait été diffamé comme rotarien alors que c'est en tant que qualifié de franc-maçon qu'il s'est plaint. Le communiqué des Rotary Clubs n'ose même pas

affirmer que ses membres sont sans attache aucune avec la Franc-Maçonnerie. Il ne nous est d'ailleurs pas désagréable de penser qu'un tribunal de la République Française ait pu juger que le qualificatif de franc-maçon pouvait être infamant.

On nous permettra seulement d'être surpris du chiffre des dommages et intérêts réclamés par le sieur P. pour atteinte à son honneur. Entre Français, il est, en effet, d'usage de ne réclamer en pareille occurence qu'un franc de dommages et intérêts pour bien marquer que l'honneur est sans prix. On se demande sur quel barème M. P. avait pu évaluer le sien à cent mille francs, et ce qu'il peut penser de la cour d'appel de Paris qui l'a tout juste évalué à trois cent francs.

Quant aux Rotary Clubs eux-mêmes, la R.I.S.S. tient à répéter qu'elle maintient tout ce qu'elle en a dit, et que, notamment, à tous points de vue, (philosophique, moral, tendances, etc...) selon l'aveu même du chef des Rotary Vénézuelien : « *entre les Loges et le Rotary, il y a des points fondamentaux de contact.* »

S'inspirant des meilleures méthodes maçonniques, prétendant ne s'adresser dans chaque ville qu'aux élites, ces associations cultivant la vanité des uns et l'appétit des autres, tentent d'embrigader les honnêtes gens profanes que la F.·.-M.·. ne peut plus séduire à visage découvert.

Nous tenons cependant, pour être juste, à signaler que dans certains milieux rotariens on s'est ému des révélations de la R.I.S.S. et qu'on y a fait des efforts sérieux pour éliminer les indésirables francs-maçons. Puissent ces efforts continuer. Nous ne pouvons cependant actuellement que dissuader, non seulement les catholiques, mais tous les Français patriotes, d'entrer dans ces associations internationales maçonnisantes. Les Français ont assez de mal, à notre époque, à régler leurs affaires entre Français, pour ne pas redouter l'extension d'activité d'une association au nom étranger, fondée par des étrangers et dirigée en majeure partie par des étrangers.

R.I.S.S.

Table Thématique de LA REVUE INTERNATIONALE DES SOCIETES SECRETES 1912-1939

(Œuvre complète)

- Numéro 1 42 p. 10 FF
Table thématique de l'œuvre complète de la Revue Internationale des Sociétés Secrètes de Mgr Jouin
- Numéro 2 115 p. 80 FF
Qui était Mgr Jouin ?
- Numéro 3 105 p. 70 FF
Enseignement de Mgr Jouin à travers quelques conférences
- Numéro 4 30 p. 20 FF
La conspiration du silence - Introduction de Léon de Poncins
- Numéro 5 58 p. 40 FF
Le Christ Roi et la contre église, par Mgr Jouin
- Numéro 6 30 p. 20 FF
Le sociétés secrètes
- Numéro 7 37 p. 24 FF
Les sociétés secrètes, programme de Mgr Jouin
- Numéro 8 75 p. 55 FF
La tactique de l'ennemi, par Mgr Jouin
- Numéro 9 49 p. 30 FF
La Guerre maçonnique et la Paix du Christ
- Numéro 10 60 p. 40 FF
L'Occultisme dans les Sociétés Secrètes
- Numéro 11 69p. 50 FF
L'Occultisme et la Science Occulte
- Numéro 12 211 p. 100 FF
Les origines des Sociétés Secrètes -
Des rapports entre le Judaisme et la Maçonnerie
- Numéro 13 32 p. 20 FF
Jésus et le judaïsme
- Numéro 14 65 p. 50 FF
Des Sectes à la Franc-Maçonnerie et la puissance de la suggestion
- Numéro 15 37 p. 20 FF
Les ismes ou avant-sectes contemporaines
- Numéro 16 37 p. 20 FF
La Franc-Maçonnerie - Etude de science sociale catholique. -
Les buts et les méthodes maçonniques
- Numéro 17 145 p. 90 FF
L'initiation dans les sociétés secrètes
- Numéro 18 80 p. 60 FF
Du Secret Maçonnique au Satanisme Maçonnique

- Numéro 19 70 p. 55 FF
Le Livre des Constitutions
- Numéro 20 28 p. 10 FF
Le Rit de Misraïm
- Numéro 21 24 p. 10 FF
Officiers et francs-maçons

La Théosophie est la *théologie* de la Franc-Maçonnerie

"Ecoutez le pieux rabbin Benamozegh (...) : "Faut-il s'étonner que le judaïsme ait été accusé de former une branche de la Franc-Maçonnerie ? Ce qu'il y a de certain, c'est que ***la théologie maçonnique n'est, au fond, que la théosophie*** *et correspond à celle de la Kabbale.""* (RISS p. 419, 1928)

- Numéro 22 390 p. 160 FF
La Théosophie ou la Franc-Maçonnerie mystique
- Numéro 23 120 p. 90 FF
La Théosophie Contemporaine
- Numéro 24 37 p. 20 FF
Conférence de M. de Boistel sur la théosophie (25 Mai 1934)
- Numéro 25 41 p. 25 FF
Madame Annie Besant," prophétesse" de l'Eglise Universelle et du Nouvel Ordre Mondial
- Numéro 26 41 p. 25 FF
Les Missionnaires du Gnosticisme
- Numéro 27 50 p. 30 FF
L'Espéranto, langue maçonnique
- Numéro 28 95 p. 75 FF
Le Rotary Club et la Maçonnerie
- Numéro 29 43 p. 25 FF
Les premiers protecteurs de la Franc-Maçonnerie
- Numéro 30 33 p. 20 FF
La Maçonnerie anglaise
- Numéro 31 102 p. 75 FF
Quels furent les "grands" protecteurs des sociétés occultes ?
- Numéro 32 29 p. 20 FF
Les Satellites de la Franc-Maçonnerie
- Numéro 33 30 p. 15 FF
La Franc-Maçonnerie initiatique
- Numéro 34 52 p. 35 FF
Le Grand Orient
- Numéro 35 27 p. 10 FF
La Grande Loge de France et les Hautes Loges
- Numéro 36 38 p. 20 FF
La Puissance de la Franc-Maçonnerie
- Numéro 37 26 p. 10 FF
Comment la Franc-Maçonnerie tient la France
- Numéro 38 886 p. 70 FF
Le programme maçonnique

- Numéro 39 106 p. 75 FF
La religion maçonnique
- Numéro 40 43 p. 30 FF
La Conjuration Antichrétienne, par Mgr Delassus
- Numéro 41 36 p. 20 FF
L'Impérialisme Juif
- Numéro 42 84 p. 65 FF
Les Sources Doctrinales de l'Impérialisme Juif
- Numéro 43 51 p. 30 FF
La Discipline de l'Impérialisme Juif
- Numéro 44 41 p. 25 FF
L'Impérialisme Juif - Conclusion
- Numéro 45 32 p. 20 FF
L'Offensive juive antichrétienne : du Ier siècle au IVème siècle
- Numéro 46 69 p. 55 FF
L'Offensive juive antichrétienne en Orient du Vème siècle au XIème siècle
- Numéro 47 188 p. 90 FF
L'Offensive juive antichrétienne en Occident du Vème siècle au XVIIIème siècle
- Numéro 48 59 p. 40 FF
L'Offensive juive antichrétienne en France de 1789 à 1915
- Numéro 49 44 p. 25 FF
Du Rêve Juif de 1806 à la Réalité de 1911
- Numéro 50 82 p. 65 FF
Les Ancêtres de la Franc-Maçonnerie en France
- Numéro 51 128 p. 85 FF
Les Origines Maçonniques de la Révolution
- Numéro 52 48 p. 30 FF
L'Histoire de la Révolution
- Numéro 53 34 p. 20 FF
Les Emblèmes Maçonniques au cours de la Révolution
- Numéro 54 62 p. 50 FF
Le Conseil Secret de conspiration de la Révolution française
- Numéro 55 37 p. 20 FF
L'Agonie de l'Ancien Régime
- Numéro 56 36 p. 20 FF
Documents maçonnique et Epoque prérévolutionnaire
- Numéro 57 77 p. 55 FF
Révolution. Terreur et Franc-Maçonnerie
- Numéro 58 26 p. 12 FF
Le révolutionnaire Carrier
- Numéro 59 62 p. 45 FF
La Franc-Maçonnerie dans le Gouvernement du 4 Septembre
- Numéro 60 31 p. 15 FF
La Franc-Maçonnerie pendant la Commune
- Numéro 61 56 p. 35 FF
La Franc-Maçonnerie et son oeuvre en France aux XVIIème et XVIIIème siècles

- Numéro 62 73 p. 55 FF
Les Juifs et la Révolution
- Numéro 63 33 p. 20 FF
Un Nouveau "Manuel d'Histoire de la Franc-Maçonnerie Française"
- Numéro 64 37 p. 20 FF
Les Légendes Maçonniques Révolutionnaires
- Numéro 65 65 p. 45 FF
L'Anticléricalisme dans l'Etat de 1800 à 1872
- Numéro 66 227 p. 110 FF
L'Evolution de l'Anticléricalisme de 1800 à 1872
- Numéro 67 51 p. 30 FF
Le Frère Emile Combes (vers 1900) -
L'Apothéose sanglante d'une pâle médiocrité
- Numéro 68 132 p. 90 FF
De la mise en place de Luther à la Prusse et à l'Allemagne
- Numéro 69 151 p. 95 FF
L'après-guerre, la guerre et l'avant-guerre 1870-1914-1 927,
par Mgr Jouin
- Numéro 70 38 p. 20 FF
Les Démocraties Belliqueuses 1792-1870-1917
- Numéro 71 47 p. 30 FF
Les Sociétés Secrètes derrière la Première Guerre mondiale
- Numéro 72 117 p. 80 FF
La Guerre de 1914 et la Judéomaçonnerie, par Mgr Jouin
- Numéro 73 169 p. 100 FF
La Maçonnerie et la Guerre
- Numéro 74 79 p. 60 FF
L'importance de l'année 1924
- Numéro 75 46 p. 30 FF
Un royaume socialiste : la Société des Fabians
- Numéro 76 75 p. 55 FF
La Franc-Maçonnerie devant le socialisme et le syndicalisme
- Numéro 77 29 p. 10 FF
La Franc-Maçonnerie devant la justice
- Numéro 78 44 p. 30 FF
La Maçonnerie, le droit canon et la "Loi de séparation"
- Numéro 79 38 p. 25 FF
La Maçonnerie par rapport à la Patrie ou l'Etat
- Numéro 80 53 p. 38 FF
La main-mise de la Judéo-Maçonnerie sur la Presse
- Numéro 81 45 p. 35 FF
La question du Laïcisme pour la Maçonnerie
- Numéro 82 250 p. 130 FF
Les Lois Laïques
- Numéro 83 66 p. 55 FF
Les lois Laïques et les Elections
- Numéro 84 44 p. 30 FF
La Maçonnerie et la Famille
- Numéro 85 50 p. 40 FF

La Franc-Maçonnerie et l'Enfant
- Numéro 86 87 p. 70 FF
La question du Scoutisme et les Sociétés Secrètes
- Numéro 87 178 p. 110 FF
La Franc-Maçonnerie et l'Ecole
- Numéro 88 37 p. 22 FF
Féminisme et Franc-Maçonnerie
- Numéro 89 31 p. 20 FF
Le Mouvement Féministe
- Numéro 90 54 p. 38 FF
Le suffrage des femmes et le féminisme
- Numéro 91 82 p. 65 FF
La Maçonnerie et le Cinéma
- Numéro 92 67 p. 50 FF
Le Grand Architecte de l'Univers et le Soldat Inconnu
- Numéro 93 34 p. 25 FF
Importance du Contrôle de la Santé des peuples
pour la Judéo-Maçonnerie
- Numéro 94 57 p. 40 FF
La Franc-Maçonnerie et la C.G.T. dans l'Economie Française
- Numéro 95 34 p. 25 FF
Une véritable institution détient LE POUVOIR
- Numéro 96 119 p. 85 FF
La Maçonnerie et son rêve de Gouvernement Mondial
- Numéro 97 85 p. 68 FF
Propagande Rosicrucienne et la S.D.N.
- Numéro 98 67 p. 50 FF
Bacon kabbaliste, Rose-Croix
- Numéro 99 202 p. 120 FF
Les Illuminés de Bavière
- Numéro 100 63 p. 50 FF
Le fondateur du rite palladique luciférien et la contre-église
- Numéro 101 211 p. 130 FF
Les Fidèles de la Contre-Eglise
- Numéro 102 37 p. 20 FF
Franc-Maçonnerie et Charbonnerie, milice de la Judéo-Maçonnerie
- Numéro 103 380 p. 170 FF
La Franc-Maçonnerie américaine
- Numéro 104 33 p. 20 FF
Le Ku Klux Klan face au fascisme, à la Maçonnerie et au catholicisme
- Numéro 105 64 p. 50 FF
La Maçonnerie juive d'Amérique
- Numéro 106 56 p. 45 FF
L'expérience Socialiste du Frère Roosevelt
- Numéro 107 54 p. 40 FF
Le Frère Roosevelt et le Communisme Juif aux Etats-Unis
- Numéro 108 24 p. 10 FF
L'Elue du Dragon
- Numéro 109 49 p. 30 FF

L'affaire Léo Taxil

- <u>Numéro 110</u> 75 p. 55 FF

Léo Taxil face à Diana Vaughan, la convertie de sainte Jeanne d'Arc

- <u>Numéro 111</u> 138 p. 90 FF

Diana Vaughan, prêtresse luciférienne a-t-elle existé ?

<u>Les Maîtres du Monde et leur Plan</u>

- <u>Numéro 112</u> 25 p. 10 FF

Du Vatican au Moïseum

- <u>Numéro 113</u> 67 p. 50 FF

Les véritables tireurs de ficelles de la Haute Finance internationale

- <u>Numéro 114</u> 73 p. 60 FF

Les Rothschild et autres "Maîtres du Monde"

- <u>Numéro 115</u> 33 p. 20 FF

Les deux cents Familles et réflexions sur "Les Financiers qui mènent le Monde"

- <u>Numéro 116</u> 110 p. 84 FF

La question de l'Or pour la Haute Finance internationale

- <u>Numéro 117</u> 43 p. 25 FF

Aristide Briand et la Haute Finance

- <u>Numéro 118</u> 46 p. 30 FF

La Guerre Economique totale

- <u>Numéro 119</u> 84 p. 70 FF

La Crise Mondiale par tous les moyens

- <u>Numéro 120</u> 27 p. 10 FF

La Franc-Maçonnerie, la Haute Banque et la Guerre

- <u>Numéro 121</u> 44 p. 28 FF

Catholicisme et Franc-Maçonnerie

- <u>Numéro 122</u> 48 p. 30 FF

Papauté et Franc-Maçonnerie, par Mgr Jouin

- <u>Numéro 123</u> 408 p. 190 FF

Les Papes et la Franc-Maçonnerie

- <u>Numéro 124</u> 32 p. 20 FF

La Querelle du "Syllabus"

- <u>Numéro 125</u> 35 p. 24 FF

La Maçonnerie et la chute du Pouvoir Temporel des Papes

- <u>Numéro 126</u> 53 p. 40 FF

Le Pouvoir Occulte contre la Papauté a-t-il un siège central ?

- <u>Numéro 127</u> 99 p. 80 FF

Paroles nécessaires sur la lutte antimaçonnique

- <u>Numéro 128</u> 38 p. 25 FF

L'Encyclique Ubi arcano Dei de Pie XI : une vision d'ensemble de toute une période de l'histoire du monde

- <u>Numéro 129</u> 138 p. 90 FF

La Franc-Maçonnerie et les missionnaires catholiques entourant Mgr Jouin

- <u>Numéro 130</u> 31 p. 20 FF

La Franc-Maçonnerie et l'Eglise grecque
- Numéro 131 55 p. 40 FF
L'Eglise et le Spiritisme
- Numéro 132 155 p. 98 FF
Les Juifs et le catholicisme
- Numéro 133 173 p. 110 FF
Les Chroniques de la RISS sur les rapports entre Juifs/Jérusalem et Catholiques/Rome
- Numéro 134 44 p. 28 FF
La Conquête du Nouveau-Monde par les Juifs et l'étude de la question juive
- Numéro 135 196 p. 120 FF
Le crime rituel chez les Juifs
- Numéro 136 51 p. 36 FF
Le crime rituel de Kiev
- Numéro 137 74 p. 58 FF
L'Orgueil Juif
- Numéro 138 43 p. 30 FF
Ils n'ont pas eu la Guerre - Le Plan Mondial de la Révolution
- Numéro 139 128 p. 90 FF
Mussolini, l'Italie et la Maçonnerie
- Numéro 140 51 p. 36 FF
M. Mussolini et les Accords du Latran
- Numéro 141 116 p. 84 FF
La Judéo-Maçonnerie au Mexique
- Numéro 142 77 p. 64 FF
L'Allemagne et la Judéo-Maçonnerie
- Numéro 143 140 p. 90 FF
La Judéo-Maçonnerie et l'Espagne
- Numéro 144 51 p. 36 FF
La Révolution vaincue en Espagne
- Numéro 145 37 p. 25 FF
La Franc-Maçonnerie contre la France en Indochine
- Numéro 146 60 p. 40 FF
L'Armée Française et la Franc-Maçonnerie
- Numéro 147 67 p. 50 FF
Les agents à l'origine de la Révolution Russe
- Numéro 148 35 p. 20 FF
La Conquête de la Russie par les Juifs
- Numéro 149 145 p. 94 FF
Le Communisme et la Franc-Maçonnerie
- Numéro 150 47 p. 30 FF
Le Communisme inséparable du Satanisme
- Numéro 151 32 p. 20 FF
Le Japon, l'Eglise et la France
- Numéro 152 25 p. 10 FF
L'Eglise Catholique, la Maçonnerie et la Chine
- Numéro 153 36 p. 20 FF
Lourdes, la Maçonnerie et Bernadette

- Numéro 154 20 p. 8 FF
Le Village de la Vierge (Apparitions de Pellevoisin)

Les raisons de l'Apostasie actuelle

- Numéro 155 52 p. 36 FF
Pénétration de l'ennemi dans le sein de l'Eglise - L'affaire Rampolla
- Numéro 156 179 p. 110 FF
Catholicisme social - Libéralisme catholique
- Numéro 157 75 p. 60 FF
Les ravages de la "Civilisation" maçonnique
- Numéro 158 25 p. 10 FF
Survivances contemporaines des cultes phalliques

Pourquoi il y aura une Troisième Guerre mondiale impliquant Israël

- Numéro 159 229 p. 134 FF
La situation géopolitique actuelle au Proche-Orient :
vers la réalisation finale d'une "prophétie sioniste" de 1898
- Numéro 160 39 p. 30 FF
L'Alliance Israélite Universelle et le Serpent Symbolique
- Numéro 161 34 p. 20 FF
Histoire de la Tactique Révolutionnaire

Ed. Delacroix
BP 18
35430 Chateauneuf

Dépôt légal septembre 2001

Imprimé par nos soins